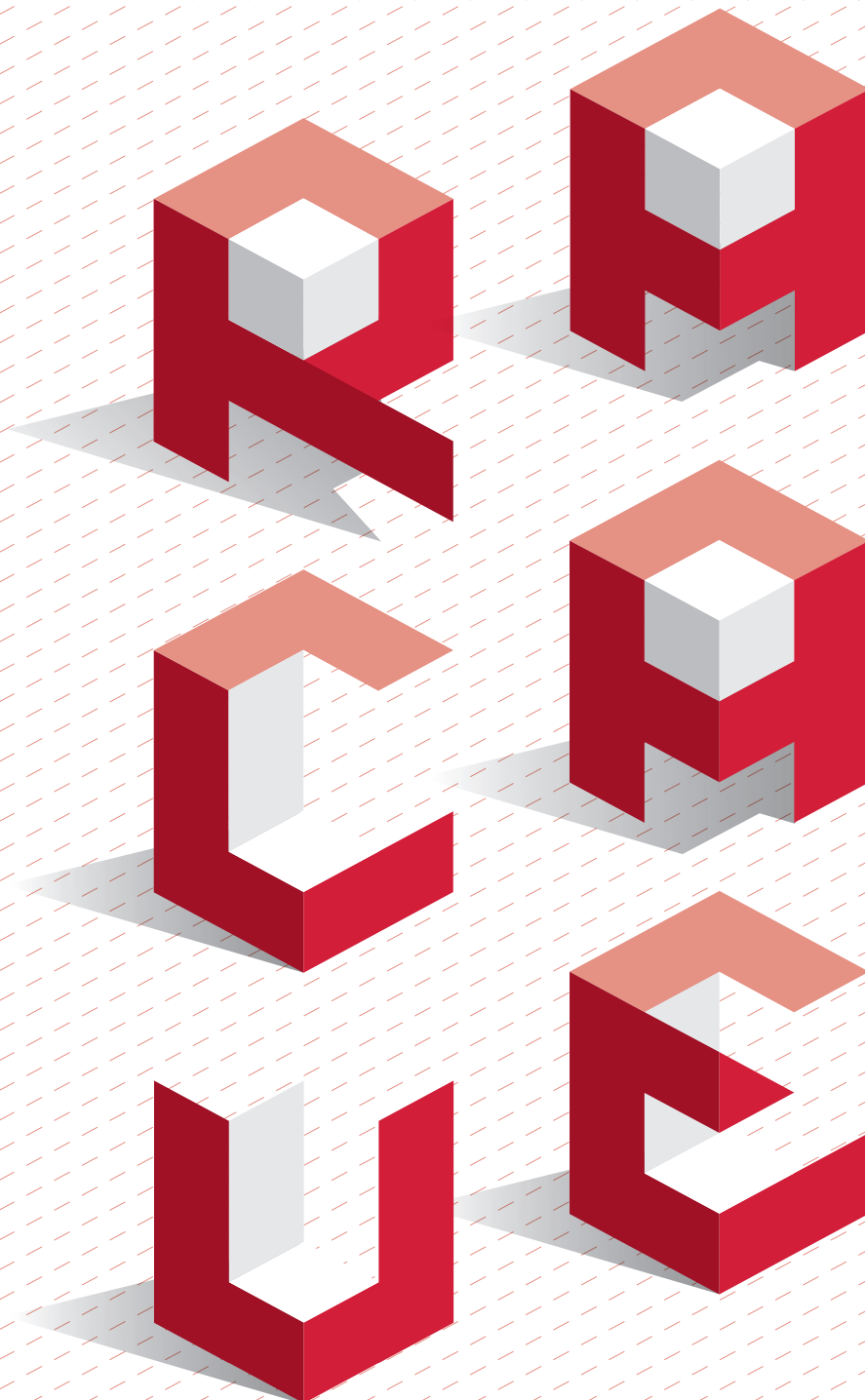


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire



AVANT-PROPOS

Christian GILLET

Président du Département de Maine-et-Loire



Par sa mission de conseil et d'accompagnement, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, se tient aux côtés des collectivités locales.

L'expertise de cet outil départemental est essentielle pour ces acteurs, qui peuvent ainsi pleinement prendre leur rôle de maître d'ouvrage dans des projets d'aménagement aussi variés et complexe que l'architecture, l'urbanisme, l'environnement ou le développement durable.

Au-delà de ces missions, le CAUE propose aussi une démarche de sensibilisation. À travers ses actions publiques, comme les conférences, les expositions ou encore les rencontres, le CAUE se positionne comme un acteur central du monde culturel local. Présent sur le terrain et au cœur des dynamiques d'aménagements des territoires de l'Anjou, ces services illustrent en

tout point la transversalité des politiques publiques d'aménagement.

Le contexte particulier et la crise que nous vivons mettent en avant la pertinence des structures locales qui peuvent répondre au plus près des besoins du territoire.

Le CAUE reste, plus que jamais, l'interlocuteur et l'outil privilégié auprès des élus locaux et des citoyens. En fédérant 108 communes, 3 EPCI ainsi que 30 organismes et associations, les équipes du CAUE Maine-et-Loire nous montrent que les enjeux de la qualité du cadre de vie, de la cohésion et du développement durable sont des enjeux communs que nous avons en partage au Département de Maine-et-Loire.

Je tiens à saluer la détermination de Gilles LEROY, Président du CAUE, de son Directeur Jean-Pierre DUCOS et de son équipe, dans l'accomplissement de leur précieuse mission de service public.

Philippe CHALOPIN

Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire



Dans le contexte incertain qui est celui de cette crise sanitaire durable, ponctuée de décisions nationales contraignantes touchant les personnes, mais aussi le secteur économique, les maires élus en 2020 ont dû se mobiliser au niveau local pour faire face à une double urgence :

- *Répondre aux exigences immédiates de protection des populations en distribuant des équipements de protection, tout en assurant le fonctionnement de services essentiels et en organisant la mise en œuvre pratique de politiques nationales de vaccination. Ceci a bien évidemment impacté les budgets de fonctionnement.*
- *Maintenir le tissu économique local, en complétant les aides nationales par des mesures directes ou indirectes de soutien aux entreprises et aux commerces locaux, durement impactés par la crise.*

Cette mobilisation immédiate doit maintenant se prolonger par une reprise dynamique des investissements locaux, avec l'apport de la manne financière du plan de relance gouvernemental, qui ouvre une perspective favorable pour la conduite de projets nouveaux d'aménagement et de construction, même si l'accès aux financements est parfois complexe.

Pour l'éclosion de ces projets, les communes pourront, une nouvelle fois, solliciter l'expertise reconnue et les conseils du CAUE de Maine-et-Loire, par le biais des études et des missions d'accompagnement, dont la réalisation constitue une part essentielle de son activité. Cette expertise indépendante et externe permettra sans doute aussi aux décideurs publics de mieux appréhender les impacts des mesures de confinement sur le cadre de vie, en termes d'habitat, de services, de mobilités et d'espaces publics, et d'en intégrer les apports éventuels dans leurs réflexions prospectives.

Je tiens ici à souligner le rôle important joué par le CAUE qui est un partenaire essentiel des communes, et je remercie ses administrateurs et son personnel pour leur engagement toujours renouvelé au service d'un développement équilibré et harmonieux de l'Anjou.

SOMMAIRE

Rapport moral.....	5
--------------------	---



MISSIONS 9

La MATP, lieu historique et emblématique.....	10
Une année d'activités.....	12
Accompagner la maîtrise d'ouvrage des collectivités	16
Les politiques départementales	36
Les politiques partenariales.....	38
Conseil aux particuliers	40
La formation, une mission fondamentale	42



RESSOURCES HUMAINES.....45

L'équipe du CAUE.....	46
Stagiaires... 2020 malgré tout	48
Le Conseil d'administration.....	49



RESSOURCES TECHNIQUES 51

S-PASS Territoires plateforme participative du cadre de vie.....	52
Les outils mis en ligne.....	54



ADHÉRENTS..... 57

160 adhérents.....	58
Liste des adhérents	59

LOI N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977 SUR L'ARCHITECTURE

[JO du 4 janvier et rectificatif des 5 et 21 janvier 1977]

Article premier – L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de logements s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. En conséquence : **2°** Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider, d'informer le public conformément au titre II.

TITRE II - DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Art.6 – Il est créé, dans chaque département, un organisme du "conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'État ; ces statuts définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à y collaborer les représentants de l'État, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales.

Le président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sera nécessairement élu parmi les représentants des collectivités locales, dont le nombre sera au moins égal à celui des représentants de l'État

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au

plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement dans les conditions fixées à l'article 7 ci-dessous.

Art.7 – Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur

bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques, qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites.

Art.8 – La loi de finances détermine le mode de financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

RAPPORT MORAL



Gilles LEROY

Conseiller départemental du canton de Beaupréau
Délégué à l'habitat et au logement
Président du CAUE de Maine-et-Loire

2020, UNE ANNÉE PARADOXALE

Le mardi 17 mars 2020 à 17h30, la MATP et le CAUE fermaient leurs portes au public pour cause de confinement lié à la pandémie du coronavirus. Période singulière que ce printemps ensoleillé où le temps s'est subitement suspendu. Mesures sanitaires obligeant, l'équipe du CAUE quitte les lieux, dossiers et ordinateurs sous le bras pour un retour qui n'aura lieu que le lundi 11 mai.

Deux mois de travail à distance où les journées s'égrènent entre production d'attestations, files d'attente devant d'indigents étals, chaotiques réunions en "visioconférence" et agitation des enfants assignés à domicile. Pas de chômage partiel compte tenu de notre mode de financement mais RTT et congés sont mobilisés pour tenir jusqu'en mai. Un seul collaborateur malade mais pas certain que ce soit la COVID-19.

En juin, ça devrait aller mieux...

On en oublierait presque que de nouvelles équipes municipales sont désormais en poste ; ce sera donc notre chantier de confinement : préparer la prise de fonction de ces élus en construisant une offre de formation mutualisée à l'échelle des 5 CAUE des Pays de la Loire. Fondamentaux de l'urbanisme, Renouvellement urbain, Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public, Aménagement et identité paysagère des communes, telles sont les 4 thématiques qui mobiliseront les

équipes de l'UR CAUE pendant ces deux mois confinés.

Les dossiers engagés se poursuivent sur le plan technique en attendant de pouvoir à nouveau reprendre contact avec les élus ; le début de l'été marque les premières retrouvailles masquées et imprégnées de gel hydro-alcoolique. Toutes les manifestations, événements et autres rassemblements sont reportés après l'été.

En septembre, ça devrait aller mieux...

Un peu groggy, les équipes municipales s'installent et reprennent les rênes : le plan de charge du CAUE s'intensifie et le premier semestre 2021 est déjà rempli. Nous réorientons nos choix technologiques en matière d'informatique et de serveur pour permettre du "vrai" télétravail sécurisé.

Au dernier trimestre de l'année, nous sommes opérationnels et le plan de charge pour 2021 s'est encore densifié ; des études jusqu'au mois d'octobre 2021 au minimum... : les élus sont compréhensifs et adaptent leur planning... Quelques cas contacts sans suite ; les parois en plexiglass et les gestes barrières nous préservent et nous permettent de poursuivre notre activité en présentiel selon le souhait unanime de l'équipe mais la MATP reste fermée au public et les missions de conseil aux particuliers se font de manière privilégiée à "distance".

En fin d'année, ça devrait aller mieux...

Nouveau confinement fin octobre mais l'équipe décide de rester sur le pont : se serrer les coudes en réponse à la distanciation physique...car en 2021, ça devrait aller mieux... !

Décembre 2020 : Noël sous couvre-feu et en très petit comité... Une année de répit pour les dindes et chapons mais masques et gel toujours de rigueur ! Finalement, ça ne va pas mieux... ! L'aube de 2021 s'ouvre sur une pandémie durablement installée. Nous serons rattrapés par le virus au mois de mars avec 4 collaborateurs positifs contraints à l'isolement dont une collaboratrice plus sévèrement touchée et arrêtée 3 semaines.

L'activité reprendra cependant son rythme quotidien en renforçant les gestes barrières et la cohésion d'équipe.

L'année 2020 s'est ainsi achevée pleine de paradoxes pour le CAUE de Maine-et-Loire. Une année de crise sanitaire mais une activité exceptionnellement dense pour une période de transition municipale qui nous a amené à conforter l'équipe : tout d'abord par le recrutement en contrat d'apprentissage de Justine DERRIEN, étudiante en Master à Agrocampus-Ouest, pour réinstaller une compétence en paysage ; ensuite et pour répondre à la montée en puissance du plan de charge, Astrid AGACCIO, en tant que chargée de mission en architecture et urbanisme pour assurer notre capacité de réponse aux sollicitations des collectivités locales.

Une année de crise économique mais un compte de résultat positif du fait d'un produit de taxe exceptionnel et d'une convention avec le département abon-

dant le budget du CAUE de 50 000 euros. Cette embellie budgétaire tombe à point nommé après le long parcours de redressement financier de notre association et de remise à niveau de ses fonds propres. Nous devons nous en réjouir tout en gardant raison et lucidité au vu du recul des permis de construire en France en 2020 : - 15% ! Si la convention triennale conclue avec le Conseil départemental pour les trois prochaines années nous garantit des moyens budgétaires constants à hauteur de 850 000 euros, une gestion compatible rigoureuse et parcimonieuse doit rester de mise.

Si certains s'empressent déjà de parler de "l'après" alors même qu'il semblerait que nous soyons encore "dedans" pour quelques temps, la pandémie a malgré tout eu pour bénéfice de bousculer certaines de nos routines et d'accélérer quelques mutations fonctionnelles et organisationnelles que le poids de l'habitude aurait mis sans doute plusieurs années à faire bouger. Je n'aurai pas la prétention de tirer des conclusions trop hâtives sur d'hypothétiques lendemains qui chantent après la crise et les interrogations auxquelles elle nous renvoie. Mais de manière plus pragmatique, et comme nous l'avons fait depuis les dernières années avec les membres du Conseil d'administration, nous avons réinterrogé notre plan d'action et nos missions dans un contexte relativement mouvant de notre société.

C'est donc au cœur de cette crise et à ce titre que le CAUE a intensifié sa réflexion sur la mutation des usages et fonctions au sein de la MATP. Le projet MATP 3.0 a mûri et a été présenté au Conseil d'administration du 19 janvier dernier. Ce projet a pour objectif de formuler de nouvelles ambitions pour ce lieu, traduites en un



Exposition "EN AUCUN LIEU", une exposition de dessins, peintures et sculptures de Pascal PROUST sur la relation à l'architecture, à la ville. Installée à la MATP entre le 15 octobre 2020 et le 30 avril 2021

*Semaine de la
mobilité organisée
par ALISÉE
Septembre 2020*



plan d'action triennal, visant à ancrer durablement cet espace et son organisation dans une transition environnementale, sociale et économique. Ces trois chantiers (pour MATP 3.0) sont inspirés des tiers-lieux et doivent nous engager sur les axes suivants :

- Chantier social : "Vers un esprit du lieu plus coopératif, participatif et inclusif",
- Chantier économique : "Vers un tiers-lieu de diffusion des ressources et des savoirs sur l'aménagement des territoires",
- Chantier environnemental : "Vers l'exemplarité environnementale de la MATP".

Sans bien évidemment se soustraire à nos missions fondatrices, ce projet doit justement s'inscrire pleinement au service de celles-ci, notre siège social devenant ainsi le centre de ressources et d'appui au déploiement de nos métiers et compétences au bénéfice des maîtres d'ouvrage publics et privés du département.

La bonne et pleine exécution de ces missions ne serait pas possible, tout d'abord, sans l'engagement à nos côtés du Conseil départemental dont je tiens à remercier le Président Christian GILLET et la confiance accordée à notre association. À l'horizon des prochaines élections départementales, je souhaite que nos relations avec la collectivité départementale se poursuivent dans le même esprit de collaboration et de bienveillance. Je dois également saluer et remercier la constance, la fidélité et l'attentive implication des membres du Conseil d'ad-

ministration dans la gestion associative de notre structure. Je remercie tous les membres adhérents du CAUE, collectivités locales, organismes et associations, personnes physiques ou morales, qui par leur soutien témoignent de leur attachement à notre association. Je tiens tout particulièrement à remercier en ce sens les collectivités locales qui nous sollicitent pour diverses missions de conseil et d'accompagnement et qui ont fait preuve de compréhension et d'indulgence dans les délais de prise en compte de leurs demandes compte tenu d'un plan de charge particulièrement dense pour notre équipe.

Je ne manquerai pas en conclusion de ce rapport moral de saluer le travail d'une équipe professionnelle et dévouée qui a traversé cette année 2020 avec sang-froid et pragmatisme ; sans céder à la panique ou à l'angoisse, chacun a tenu son rôle avec sérieux et constance. Je ferai exceptionnellement acte d'impudeur en vous faisant part de ma fierté d'être votre Président depuis bientôt 10 ans.

Je vous remercie encore une fois de votre présence, de votre confiance et de votre soutien. Restons vigilants, solidaires et attentifs les uns aux autres pour traverser cette épreuve.

Une fois n'est pas coutume, je terminerai par cette phrase d'Henri BERGSON qui me semble prendre toute sa force en ces temps troublés et incertains : « ...que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver mais ce que nous allons faire ».

Missions



LA MATP LIEU HISTORIQUE ET EMBLÉMATIQUE



AU SERVICE DES TERRITOIRES

Installée depuis 2005 dans l'ancienne école d'Aviation d'Angers-Avrillé connue sous le nom de Compagnie Française d'Aviation (CFA), la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP) est née de l'initiative du CAUE de Maine-et-Loire de créer un lieu d'information et de conseils sur les questions d'habitat et de qualité de cadre de vie.

Rejoint dès son origine par l'association ALISÉE puis l'ADIL, le PACT-Anjou devenu SOLIHA, l'UR CAUE des Pays de la Loire, le projet se formalise le 14 octobre 2005 avec l'inauguration des locaux en présence du Ministre de la culture de l'époque, Renaud DONNEDIEU DE VABRE, Christian GAUDIN Président du CAUE et Sénateur de Maine-et-Loire, Christophe BECHU, Président du Conseil général.

Dès son lancement, la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage se veut être à la fois une "vitrine" régionale du cadre de vie et un "guichet d'information habitat", outil mis en place dans l'agglomération d'Angers mais au service de tous les habitants du département et de la Région. Elle est aujourd'hui un lieu de services publics remplissant trois fonctions principales :

- Le **siège social** de plusieurs organismes œuvrant en synergie autour des questions d'habitat et de qualité de cadre de vie ;
- Un **lieu de diffusion culturelle** sur tous les sujets liés au cadre de vie avec un lieu d'expositions, de conférences et de réunions utilisé par ses occupants et des partenaires extérieurs ;
- Un **guichet de conseils en habitat** porté par trois associations aux missions et compétences complémentaires : ADIL, ALISÉE, CAUE.

Avec cet équipement, l'ensemble des partenaires de la MATP disposent de moyens nécessaires au plein épanouissement de leurs missions.

- *Lieu de travail d'abord facilitant l'échange permanent et la transversalité des réponses apportées aux demandes des **collectivités territoriales**.*
- *Lieu d'accueil ensuite des **particuliers** dans le cadre des missions de conseil et d'information sur les questions architecturales, juridiques, financières, énergétiques et environnementales.*
- *Lieu de mémoire et de capitalisation des connaissances par la mise en place d'un **centre de ressources** disponible, ouvert, inscrit dans un réseau d'échanges inter-CAUE.*
- *Lieu de **diffusion de la culture architecturale, urbaine et environnementale** par la disponibilité et l'animation permanente d'espaces d'expositions.*



- **Lieu de formation** avec des compétences croisées mobilisées au service de la formation des élus [en partenariat avec l'AMF 49].

Pour l'exercice de ces trois missions de service public, la MATP bénéficie de divers atouts :

- Un lieu et un bâtiment emblématique faisant partie du patrimoine culturel et historique de l'agglomération angevine ;
- Un lieu inscrit dans la ville de demain et point d'observation de la transformation urbaine des quartiers St Aubin, Verneau, Mayenne... ;
- Un lieu attractif bénéficiant d'un environnement urbain et paysager remarquable ;
- Un lieu facilement accessible par tous les modes de transports (vélo, bus, tramway, voitures) ;
- Un lieu connecté (installation de la fibre depuis septembre 2019) ;
- Un lieu de services publics sur les questions d'habitat et ouvert au(x) public(s) ;
- Un lieu d'événements (remise des prix départementaux d'architecture, d'habitat social et d'aménagement de Maine-et-Loire, Journées Européennes du Patrimoine, lieu d'expositions, conférences...) ;
- Un lieu déjà approprié par divers partenaires.

LA MATP ➔ SIÈGE SOCIAL

**La MATP accueille aujourd'hui
8 structures associatives ou
organismes :**



Agence Départementale
d'Information Logement ;



Asso. Ligérienne d'Information
et de Sensibilisation à
l'Énergie et l'Environnement,
Espace Information Energie ;



Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement ;



Solidaires pour l'Habitat ;



Union Nationale des
Syndicats Français
d'Architectes ;



Union Régionale des CAUE
des Pays de la Loire ;



Association Angevine des
Amis de l'Architecture ;



Fédération Française du
Paysage Grand Ouest.

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉS

ENTRE ÉLECTIONS MUNICIPALES ET CRISE SANITAIRE, UNE ANNÉE 2020 DENSE ET SINGULIÈRE

L'Assemblée générale du printemps dernier soulignait déjà une perspective d'activité dense pour l'année 2020 malgré les premières incertitudes de la crise sanitaire. Le bilan complet de l'année 2020 atteste d'une continuité d'activités et d'un plan de charge particulièrement soutenu et principalement nourri par les sollicitations des équipes municipales nouvellement installées ou renouvelées, avec 34 dossiers actifs.

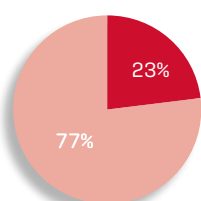
Les sollicitations engrangées au cours des derniers mois supposent désormais un plan de travail quasi complet pour 2021.

Le conseil aux particuliers a été mis à mal par la crise sanitaire avec une interruption de la mission pendant le premier confinement. Après la mise en place de moyens de connexion à distance, l'activité a été réactivée par le recours à des permanences en visioconférence qui restent aujourd'hui la priorité. Dans cet esprit, l'outil S-PASS a été déployé depuis le mois de janvier 2021 et constitue désormais notre interface de mise en relation avec les particuliers sur cette mission.

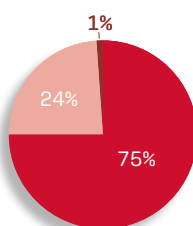
La diffusion culturelle a elle aussi été perturbée notamment sur l'ouverture au public de l'exposition "En aucun lieu" de Pascal PROUST, proposée en partenariat avec l'association A3A et prolongée jusqu'au 30 avril 2021 en espérant un plus large accès possible.

Enfin dans le domaine de la formation des élus, l'année 2020 est marquée par une reprise de l'activité dans ce domaine avec la réalisation de 4 modules de formation co-construits par les 5 CAUE des Pays de la Loire et sous la coordination de notre Union régionale.

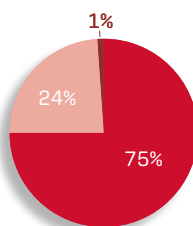
Études / expertises



Conventions

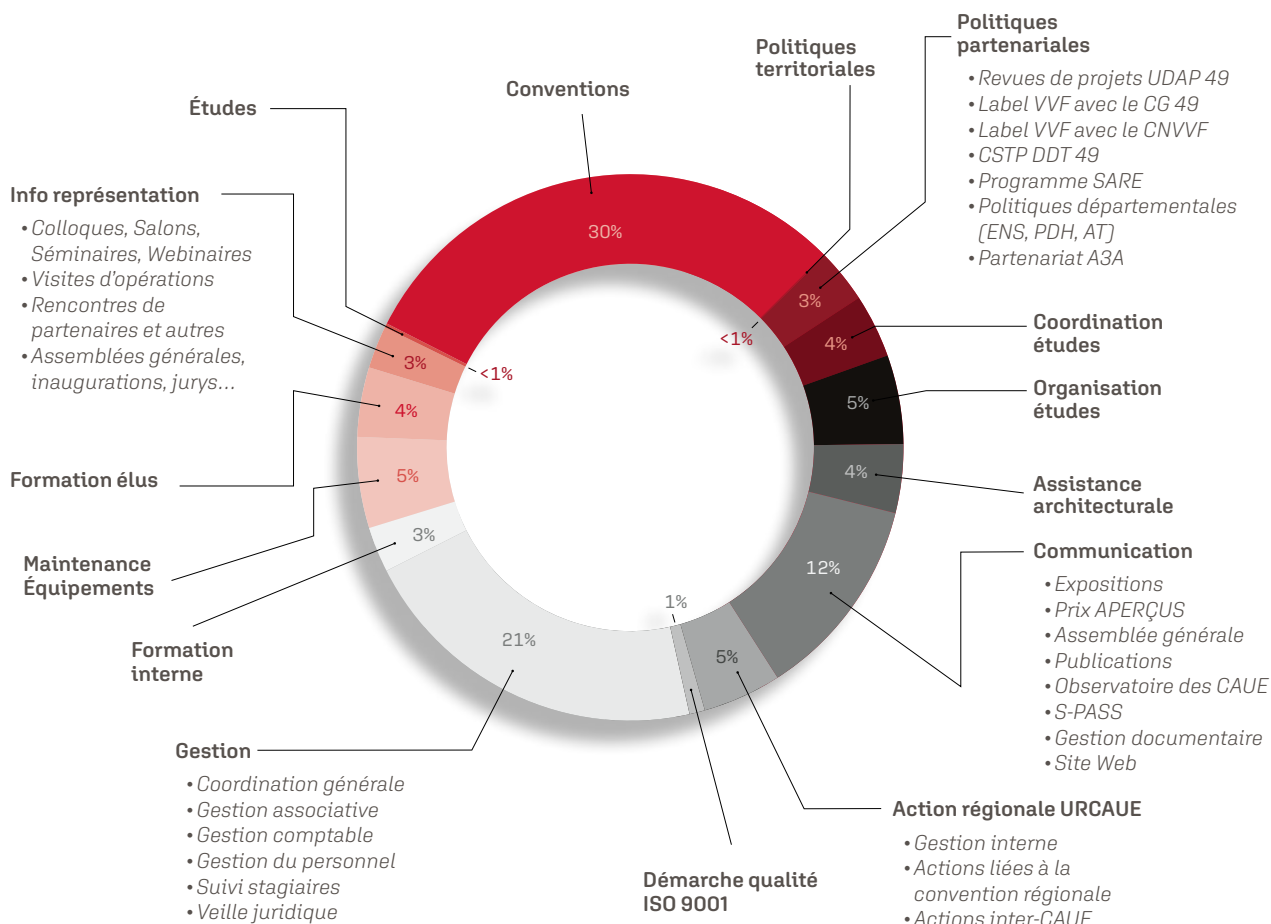


Total



THÉMATIQUES DU CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES :

- Architecture / Patrimoine
- Urbanisme / Environnement
- Paysage



Le conseil aux collectivités locales reste le poste principal avec près de 50% de l'activité consacrée à cette mission qui s'organise autour de 3 champs :

- le conseil ponctuel non conventionné (<1%),
- l'accompagnement de politiques territoriales ou partenariales (4%),
- les études de faisabilité et de programmation, conventionnées, qui restent prédominantes (30%).

Ce dernier champ concerne principalement les communes et communautés de communes et se traduit sous trois types d'intervention :

- des études diagnostic et de faisabilité,
- des études de programmation,
- l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sur la phase d'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre.

En 2020, ces missions se sont réparties selon les domaines suivants :

- Architecture et patrimoine : 75%
- Urbanisme et aménagement : 24%
- Paysage : 1%

L'assistance architecturale représente 4% de l'activité, essentiellement mobilisée sur le conseil aux particuliers à travers les 3 permanences assurées au siège du CAUE les mardi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h. La pandémie a eu un impact significatif sur la mission mais 67 permanences ont cependant pu être assurées dont 51 en visioconférence. Profitant de cette nécessaire adaptation, la mission de conseil se déploie désormais par l'interface de la plateforme S-PASS, outil numérique d'interface entre le CAUE et les particuliers pour la prise de rdv et le suivi de leur dossier.

Le confinement a été l'occasion de poursuivre l'initiative prise par les 5 CAUE des Pays de la

Loire à travers leur Union Régionale de produire une série de fiches conseil à destination du grand public. Désormais, 12 fiches sont accessibles en ligne et téléchargeables.

Dans le domaine des **politiques partenariales et territoriales**, l'activité 2020 s'est inscrite dans la continuité des actions déjà engagées mais avec certaines mises en suspend du fait du contexte sanitaire. Les principales actions qui se sont poursuivies ont concerné les champs suivants :

- Avec la **Région** des Pays de la Loire par le biais d'une convention avec l'UR CAUE sur les missions suivantes : commission de labellisation des Petites Cités de Caractère, programme SARE ; la campagne de labellisation Villes et Villages Fleuris 2020 ayant été annulée ;
- Avec le **Département** sur divers champs de ses compétences : Plan Départemental de l'Habitat, Ingénierie départementale... ; la campagne 2020 de labellisation Villes et Villages Fleuris ayant été également annulée ;
- Avec le **Conseil National des Villes et Villages Fleuris** (CNVVF) pour la participation au jury national de labellisation des Villes et Villages Fleuris de niveau 4 fleurs ;
- Avec **NOVABUILD** dans le cadre des revues de projets C'POSITIF ;
- Avec **ATLANBOIS** pour des visites d'opérations et la participation à leur comité de direction...

De nombreuses actions ont été suspendues, annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire.

Il convient surtout de souligner au titre de l'année 2020 le renforcement des collaborations avec les services de l'**UDAP 49** (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et le lancement à la fin de l'année 2020 du projet d'élaboration du **guide des couleurs du Maine-et-Loire**, mission confiée à l'équipe constituée par Hélène CHARRON (Architecte du patrimoine), Martine HOMBURGER (Architecte-coloriste) et Maï MELACCA (Paysagiste). L'année 2021 sera consacrée au travail d'état des lieux et de diagnostic, la formalisation du guide à partir de la plateforme S-PASS étant prévu pour l'année 2022. En lien avec la mission de conseil aux particuliers, l'année 2020 est également marquée par l'aboutissement

d'une fiche conseil sur les menuiseries en contexte patrimonial qui viendra compléter la collection "Les p'tits conseils des CAUE".

Dans le domaine de la **communication et de la sensibilisation**, la programmation d'expositions a été fortement perturbée dès le mois de mars ce qui nous a amené à limiter les temps d'ouverture au public sur les deux **expositions** qui ont été proposées sur les 12 derniers mois :

- Exposition du **Prix APERCUS Maine-et-Loire 2019** sur toute l'année 2020 jusqu'au mois d'octobre ;
- Exposition "**En aucun lieu**" de Pascal PROUST du 15 octobre 2020 au 30 avril 2021, dont l'accès reste aujourd'hui contraint par les mesures sanitaires.

L'année 2021 sera l'occasion de relancer la **15^e édition du Prix APERCUS**, édition qui participera au projet d'un prix APERCUS régional à l'horizon de 2022 et fédérant les 5 prix départementaux portés par les 5 CAUE des Pays de la Loire.

Le contexte d'installation ou de renouvellement des équipes municipales suite aux élections du mois de mars a été l'occasion de relancer notre activité de **formation des élus** en partenariat avec l'Association des maires du Maine-et-Loire (AMF 49). Un travail de coproduction de modules de formation a été animé par le délégué régional de notre Union Régionale des CAUE autour de 4 thématiques : Fondamentaux de l'urbanisme, Renouvellement urbain, Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public, Aménagement et identité paysagère des communes. 6 sessions d'une journée et 2 sessions d'une demi-journée ont déjà eu lieu sur le seul module des Fondamentaux de l'urbanisme ; le CAUE de Maine-et-Loire a par ailleurs assuré deux sessions organisées par le CAUE de la Mayenne sur ce même thème et sur les Rôles et responsabilité de la maîtrise d'ouvrage publique. Peu valorisé dans nos précédents rapports et pourtant composante importante de nos missions, l'enseignement auprès de différents établissements angevins s'est poursuivi en 2020 malgré des conditions pédagogiques complexes du fait du contexte sanitaire.

Le bon fonctionnement du CAUE suppose que la **gestion associative** de la structure soit également assurée : gestion comptable, gestion du personnel, communication insti-

tutionnelle, maintenance des locaux et matériels, pilotage de la démarche qualité et adaptation fonctionnelle à la crise sanitaire... Avec 21% de son activité générale consacrée à ce champ, le CAUE se situe dans une part normale et raisonnable. Il convient de rappeler à ce titre que l'association étant propriétaire de la MATP, une part de fonctionnement est affecté à certaines charges liées notamment à la maintenance des locaux partagés avec plusieurs partenaires occupants, à la maintenance informatique supportée en interne par choix économique et d'efficacité opérationnelle.

Dans le champ des ressources humaines, l'effort porté par le CAUE sur la formation continue de l'équipe reste significatif avec 3% du temps affecté en 2020 ; sur le plan financier,

c'est près de 0,60% du montant de la masse salariale chargée qui a été affecté au financement de la formation interne après les prises en charge par UNIFORMATION.

Engagé depuis 2005 sur la certification **ISO 9001 V 2015 et unique CAUE en France certifié dans ce domaine**, le CAUE de Maine-et-Loire engagera son 6^e cycle de certification au mois d'avril.

Malgré le contexte de crise que nous traversons, ce bilan atteste de la continuité d'action de notre association conformément à ses missions fondatrices et d'une capacité d'adaptation à une situation qui aurait pu troubler davantage notre fonctionnement et notre organisation.

➔ COVID-19

La crise sanitaire et ses effets salariaux n'ont pas épargné le CAUE de Maine-et-Loire. Lors du premier confinement, il a été décidé par le Conseil d'administration de ne pas mobiliser le chômage partiel compte tenu de notre mode de financement et par souci de solidarité avec des secteurs économiques plus fortement impactés. 10 jours ont été mobilisés auprès des salariés lors du premier confinement (5 jours de congés et 5 jours de RTT).

En l'absence d'une infrastructure informatique adaptée, il a été décidé unanimement lors du déconfinement de poursuivre notre activité en présentiel. L'adaptation des outils informatiques mise en œuvre pendant l'été a permis de disposer dès le mois de septembre d'une véritable infrastructure permettant du télétravail effectif. Pour autant, le deuxième confinement du mois d'octobre a supposé le maintien de l'équipe sur site, à la demande unanime des salariés.

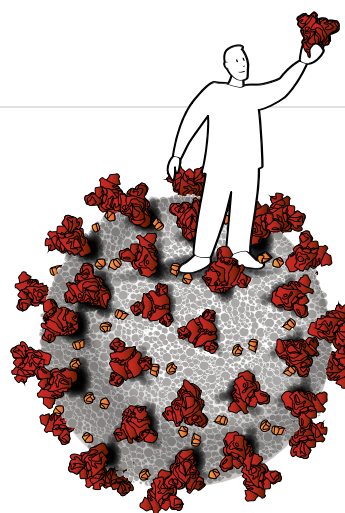
Afin d'assurer la poursuite de la mission de conseil aux particuliers portée par le CAUE, l'ADIL et ALISÉE, notamment pour les publics les plus fragiles et dans le respect d'un protocole sanitaire strict, il a été décidé d'aménager un bureau "sécurisé" sur le plan sanitaire pour ac-

cueillir ce public. Ce bureau mutualisé est toujours opérationnel pour le CAUE et l'ADIL, ALISÉE ayant réintégré ses locaux de l'aile nord.

La MATP est restée fermée au public depuis le premier confinement avec quelques exceptions liées à des événements statutaires, professionnels ou à effectif restreint.

Compte tenu des frais engagés pour mettre en œuvre les mesures sanitaires (gel hydro-alcoolique, masques, gants, parois en plexiglass), le CAUE a bénéficié d'une aide financière de 1 083 € de l'Assurance Maladie.

À ce jour, 4 collaborateurs ont contracté le COVID 19 dont 1 cas a nécessité un arrêt de travail de 3 semaines. Sans symptômes graves, les collaborateurs et collaboratrices affectés ont pu reprendre leur activités dès le 29 mars.



ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COLLECTIVITÉS

LE CAUE, DES COMPÉTENCES ET UNE POSTURE : « NOUS CONSEILLONS, VOUS DÉCIDEZ »

Dans la continuité des années précédentes et avec 34 dossiers actifs, l'année 2020 est marquée par un plan de charge dense et soutenu dans ce domaine alors même que la période de fin des mandats municipaux aurait pu être synonyme d'un repli d'activité.

La demande des collectivités territoriales est restée à un haut niveau de sollicitation sur des projets de création, de modernisation ou de réaffectation d'équipements publics mais aussi sur des problématiques urbaines où se croisent à la fois des questions d'équipements et d'espaces publics. Signe de la volonté des élus de concrétiser ces projets, un nombre significatif de consultation a été programmé sur la période électorale des municipales, notamment des concours en architecture. Si l'épisode de confinement lié à l'épidémie de COVID-19 est venu contrarier ces procédures, l'installation des nouvelles équipes municipales a finalement relancé ces consultations.

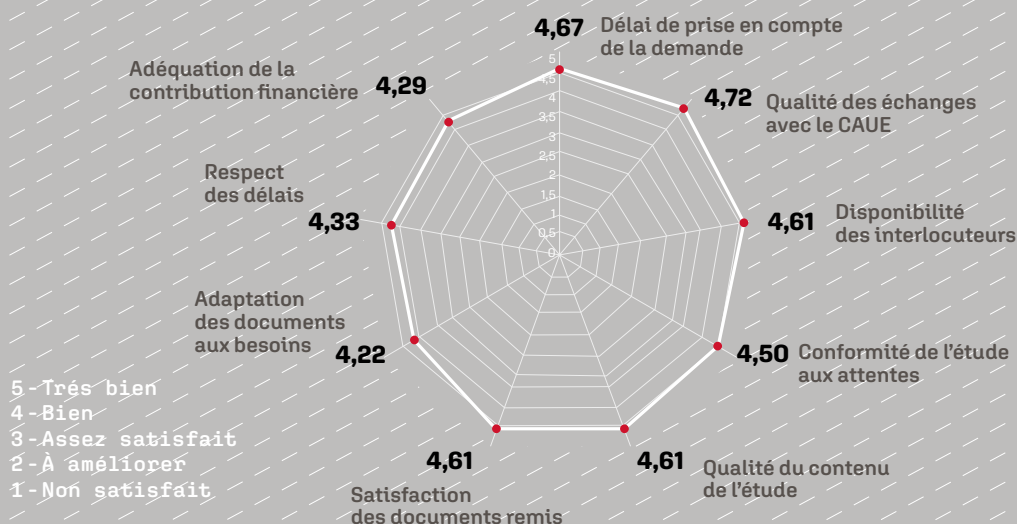
Concrètement, cette mission de conseil et d'accompagnement se traduit par des études de diagnostic, de faisabilité, de programmation portant sur une diversité de situations et de nature d'opérations : création, rénovation ou restructuration d'équipements publics, restructuration ou rénovation de centre-bourgs, aménagement d'espaces publics.

La diversité des sujets traités en 2020 reste conforme aux problématiques régulièrement mises en avant par les collectivités territoriales : rénovation, restructuration, réaffectation d'équipements publics ou d'ensembles immobiliers, réaffectation d'espaces urbains, requalification d'espaces publics..., la question des équipements publics restant le sujet prioritaire en début de mandat.

*Concours
d'architectes
gendarmerie de
Beaucouzé :
Projet Sahb*



BILAN QUALITÉ ÉVALUATION “ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D’OUVRAGE” MISSIONS 2020



LE RECOURS À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ► LE CONCOURS

Si notre champ d'intervention reste bien conforme à l'esprit de l'ex loi M.O.P. de 1985 dans la conduite d'études de faisabilité et de programmation, l'appui du CAUE sur un accompagnement dans la phase d'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre est de plus en plus sollicité, y compris auprès de collectivités dotées d'un service marchés. Cette tendance se confirme avec l'objectif quasi systématique de concrétiser ces projets en prévoyant la phase de recours à la maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, la procédure de concours, qui était souvent perçue par les élus comme lourde et complexe, a retrouvé intérêt tant en architecture qu'en urbanisme. En effet, si la procédure est effectivement relativement encadrée dans son déroulement et son organisation, elle offre cependant l'avantage de disposer d'une réponse "formalisée" du projet à partir du cahier des charges établi par le maître d'ouvrage. Les projets proposés par les équipes sélectionnées pour concourir peuvent être ainsi comparés à partir d'une analyse détaillée des ré-

ponses. Cette analyse réalisée par une commission technique compétente apporte tous les éléments de compréhension des propositions faites et permet au maître d'ouvrage de retenir la proposition la plus adaptée à ses besoins et à son budget. Le coût de la démarche lié à l'indemnisation des candidats retenus pour concourir constitue un investissement modique au vu du travail produit par les équipes pour présenter une réponse conceptuelle, cette production graphique permettant au maître d'ouvrage de choisir son projet sur une production réelle et non sur une simple intention.

L'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre constitue pour le maître d'ouvrage un moment singulier dans le montage d'un projet. Cette étape essentielle et sensible nécessite un temps et des moyens spécifiques notamment dans la phase d'analyse des candidatures. C'est bien dans cette phase d'expertise que se situe le CAUE et qu'il peut accompagner les collectivités territoriales, la responsabilité juridique du marché incombant toujours au maître d'ouvrage. De la simple procédure de consultation au concours, cette mission d'analyse est essentielle pour aider le maître d'ouvrage à faire des choix éclairés et argumentés qui l'engageront pour plusieurs années dans la mise en œuvre du projet.

LOI N° 85-704 DU 12 JUILLET 1985 RELATIVE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET À SES RAPPORTS AVEC LA MAÎTRISE D'ŒUVRE*

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE PUBLIC : CE QU'IL FAUT RETENIR EN 6 ARTICLES

À l'heure où de nouvelles équipes municipales entrent en fonction pour les 6 prochaines années, il convient de rappeler le rôle et les responsabilités essentiels qu'elles ont à tenir en tant que maître d'ouvrage public en charge de l'aménagement de leur territoire et de la construction des équipements et infrastructures communales ou communautaires. Repris dans le code de la commande publique, les éléments de l'ex loi Maîtrise d'ouvrage Publique (Loi MOP) du 12 juillet 1985 explicitent très clairement les obligations des maîtres d'ouvrages publics dont font notamment partie les collectivités territoriales.

Loin de constituer un carcan administratif, ce cadre législatif doit être compris comme un support méthodologique visant à guider les élus vers une meilleure qualité dans la réalisation de tous leurs projets de construction et d'aménagement. Le CAUE peut être sollicité dans ce domaine pour les accompagner dans une meilleure compréhension de ces obligations et pour en faciliter la mise en œuvre sur tout ou partie du processus, des études préalables jusqu'à l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre.

Cette mission de conseil et d'accompagnement s'inscrit dans un cadre déontologique et une posture professionnelle clairement affichée laissant pleinement au maître d'ouvrage son choix de décision :

« Nous conseillons, vous décidez ».

ARTICLE L2411-1

Les maîtres d'ouvrage sont les responsables principaux de l'ouvrage. Ils ne peuvent déléguer cette fonction d'intérêt général, définie au titre II, sous réserve, d'une part, des dispositions du présent livre relatives au mandat et au transfert de maîtrise d'ouvrage et, d'autre part, des dispositions du livre II relatives aux marchés de partenariat.

Sont maîtres d'ouvrage les acheteurs suivants :

1° L'État et ses établissements publics ;

2° Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les offices publics de l'habitat mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation pour les logements à usage locatif aidés par l'État et réalisés par ces organismes et leurs groupements ;

3° Les organismes privés mentionnés à l'article L. 124-4 du code de la sécurité sociale, ainsi que leurs unions ou fédérations ;

4° Les organismes privés d'habitations à loyer modéré, mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les sociétés d'économie mixte, pour les logements à usage locatif aidés par l'État et réalisés par ces organismes et sociétés.



ARTICLE L2421-1

Les attributions du maître d'ouvrage qui, pour chaque opération envisagée, s'assure préalablement de sa faisabilité et de son opportunité, sont les suivantes :

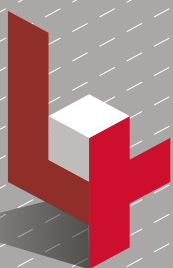
- 1°** La détermination de sa localisation ;
- 2°** L'élaboration du programme défini à l'article L. 2421-2 ;
- 3°** La fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- 4°** Le financement de l'opération ;
- 5°** Le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé ;
- 6°** La conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.



ARTICLE L2421-2

Le programme élaboré par le maître d'ouvrage comporte les éléments suivants relatifs à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage :

- 1°** Les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre ;
- 2°** Les besoins que l'opération doit satisfaire ;
- 3°** Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement.



ARTICLE L2421-3

Le maître d'ouvrage élabore le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des

études d'avant-projet par le maître d'œuvre.
Il peut préciser le programme et l'enveloppe financière avant tout commencement des études de projet par le maître d'œuvre.



ARTICLE L2421-4

L'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet pour :

- 1°** Les opérations de réhabilitation ;

- 2°** Les opérations de construction neuve portant sur des ouvrages complexes, sous réserve que le maître d'ouvrage l'ait précisé dans les documents de la consultation du marché public de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE L2421-5

Les conséquences de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle sont prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du chapitre IV du titre IX du livre I^{er}.



**Abrogée – Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 – Code de la commande publique.*

LE CAUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LES ÉLUS TÉMOIGNENT

Des élus de communes du Maine-et-Loire témoignent sur les problématiques qu'ils ont eu à traiter en matière d'équipements publics ou d'urbanisme et comment le CAUE a pu les accompagner dans le respect des obligations de la commande publique.



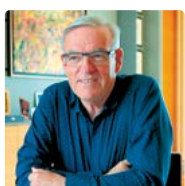
Pierrick ESNAULT

Maire d'Ombree d'Anjou

Pouancé : urbanisme (Dossier AMI et Anjou Cœur de Ville)

Ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Revitalisation centre-bourg" porté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), la ville de Pouancé a sollicité le CAUE pour l'aider à formaliser son dossier de candidature supposant une présentation détaillée de la ville, de premiers éléments de diagnostic et d'expression d'enjeux en lien avec la revitalisation de son centre-ville. Retenu au plan national, le dossier a permis à la municipalité de poursuivre son plan d'action dans le cadre du dispositif départemental "Anjou Cœur de ville".

« Nous avons été très satisfaits de l'accompagnement du CAUE [...] Sans la compétence du CAUE nous ne serions jamais parvenus à obtenir notre candidature à la Manifestation d'Intérêt "Revitalisation centre-bourg" ».



Dominique BRÉJEON

Maire de Saint-Barthélemy-d'Anjou

Saint-Barthélemy-d'Anjou : urbanisme et paysage (valorisation du Parc de l'Europe et de l'entrée Ouest de la ville)

Situé en cœur de ville, le Parc de l'Europe constitue un espace récréatif de proximité mais peu identifié par les habitants. Soucieux de valoriser ce parc dans ses qualités paysagères et d'usages récréatifs, la municipalité a sollicité une étude de programmation auprès du CAUE.

À une échelle plus large et intégrant également le Parc de l'Europe, la municipalité a souhaité élargir sa réflexion à la valorisation de son entrée de ville ouest autour des problématiques urbaines, paysagères, de liaisons douces, de qualité d'espaces publics.

« C'est un dossier d'envergure car c'est l'avenir de la commune qui est en jeu. Le CAUE a été capable de donner des chiffres et de voir ce que cela pouvait donner. Le CAUE a les pieds sur terre, il sait de quoi il parle. Cela nous a donné envie d'aller plus loin. Le CAUE nous a vraiment aidé. La mission a été particulièrement remplie ».



Valérie DA SILVA FERREIRA

Adjointe à Landemont (2014-2020)

Orée-d'Anjou (Landemont) : équipement public (pôle enfance)

Le pôle enfance/jeunesse de la commune regroupe actuellement plusieurs usages : cantine scolaire, halte-garderie, accueil périscolaire, TAP, ALSH. Les locaux devenus trop exigus nécessitent d'engager une réflexion sur l'extension et la réorganisation des usages de ce pôle enfance/jeunesse, sur lequel une étude de programmation a été engagée, suivie de l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre.

« Sans le CAUE, c'est compliqué (...) nous avons des idées... il y a la faisabilité... sans cet accompagnement, sans cet apport du CAUE, nous ne serions pas partis dans cette direction, nous nous serions trompés (...) il y a une bonne écoute et une mise en évidence de nos besoins. »



Michel PATTÉE

Maire de Doué-en-Anjou

Doué-en-Anjou : équipement public (pôle enfance jeunesse et pôle santé) / urbanisme (rénovation urbaine de l'îlot Maurice DUVEAU)

La commune de Doué-en-Anjou a engagé plusieurs projets de rénovation ou de création d'équipements publics nécessitant une mission d'étude de faisabilité ou de programmation : sur le bâtiment Lucien MILLET, ancien bâtiment administratif du collège, rénové pour la création d'un pôle enfance/jeunesse ; sur la rénovation urbaine de l'îlot Maurice DUVEAU pour la création d'un pôle de santé.

« Le choix du CAUE est pour nous quelque chose de naturel. Depuis de nombreuses années, lorsque nous avons des projets structurants à conduire sur la ville, voire sur la communauté de communes, nous faisons appel régulièrement au CAUE qui nous apporte à la fois son analyse technique et financière de l'approche du projet ». »



RETROUVER D'AUTRES TÉMOIGNAGES
EN VIDÉOS SUR NOTRE SITE INTERNET :
WWW.CAUE49.COM

INTERVENTIONS À LA DEMANDE DES COLLECTIVITÉS

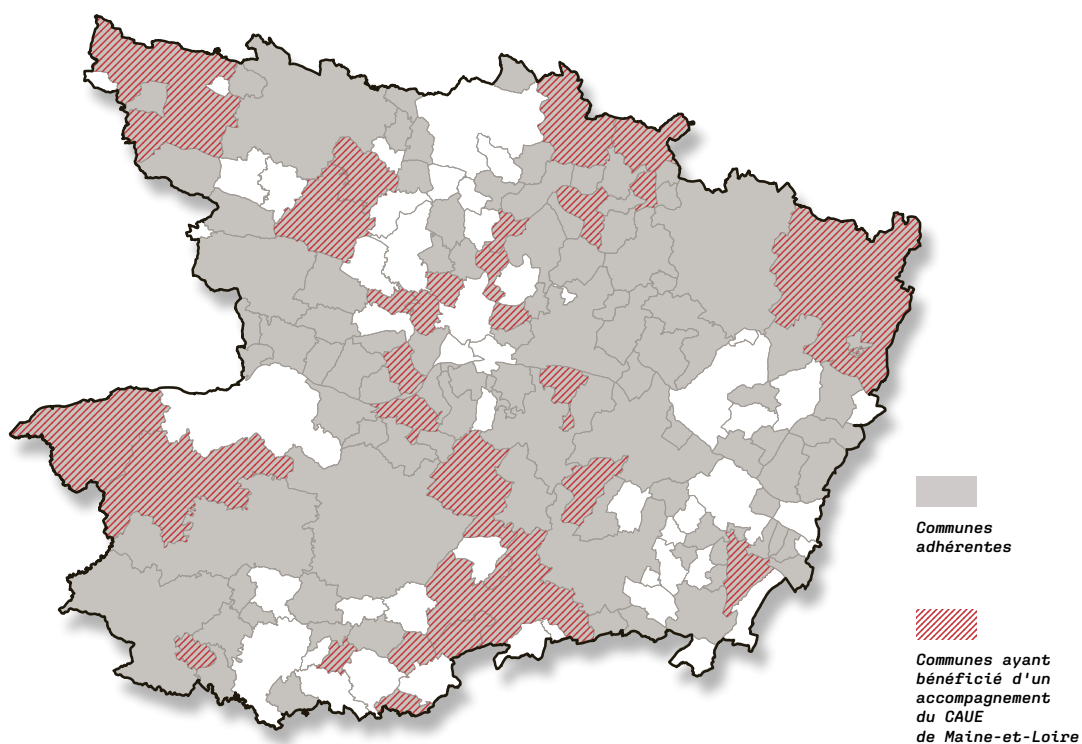
34 sollicitations sur des missions de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Bilan en liste et en images...



Urbanisme Paysage Architecture

AUBIGNÉ-SUR-LAYON	Programme pour la réhabilitation du site LEGER
AVRILLÉ	Programme d'une maison de santé
BEAUCOUZÉ	Étude urbaine sur la requalification de l'entrée est de la ville
BELLEVIGNE-EN-LAYON	Programme urbaine du site dit SCPA (Champ-sur-Layon)
BELLEVIGNE-EN-LAYON	Programme urbaine du site dit des Sablonnettes (Rablay-sur-Layon)
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	Programme d'une maison de santé (Chacé)
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	Organisation du recours à la maîtrise d'œuvre (concours) pour la conception d'une maison de santé pluridisciplinaire
BLAISON-ST-SULPICE	Programme d'une cantine scolaire, bibliothèque, salle associative dans le bâtiment des ateliers communaux
BRIOLLAY	Faisabilité pour la restructuration des équipements enfance/jeunesse
CERNUSSON	Aide au recours à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église (report 2022)
DURTAL	Programme d'une gendarmerie
ÉCOUFLANT	Faisabilité et programmation pour la rénovation du pôle sportif
ERDRE-EN-ANJOU	Faisabilité sur l'accueil périscolaire (La Pouëze)
ERDRE-EN-ANJOU	Programme urbaine du centre-bourg (Vern d'Anjou)
LA PLAINE	Programme d'un restaurant scolaire
LA ROMAGNE	Faisabilité pour la création d'un cabinet médical

LES CERQUEUX	🏠 Programmation d'extension et de rénovation de la salle de sports
LE LION D'ANGERS	🏠 Faisabilité pour la restructuration d'une bibliothèque en salle culturelle
LYS-HAUT-LAYON	🏠 Programmation d'une école, cantine et bibliothèque (Nueil-sur-Layon)
MONTREVAULT-SUR-EVRE	🏠 Programmation pour la restructuration de l'école (Chaudron-en-Mauges)
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	🏠 Programmation pour le réaménagement de la place de l'église et de la mairie (Morannes)*
MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	🏠 Faisabilité pour l'extension de la salle des fêtes (Daumeray)
NOYANT-VILLAGES	🏠 Aide au recours à la maîtrise d'œuvre pour la salle de sports
OMBRÉE D'ANJOU	🏠 Faisabilité pour la pérennisation de l'accueil de loisirs (Vergonnes)
ORÉE-D'ANJOU	🏠 Programmation et recours à la maîtrise d'œuvre pour la bibliothèque (Champtoceaux)
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	🏠 Programmation d'un groupe scolaire
SAVENNIÈRES	🏠 Schéma directeur d'affectation du patrimoine immobilier et foncier
SEICHES-SUR-LE-LOIR	🏠 Programmation d'un atelier technique municipal
SEICHES-SUR-LE-LOIR	🏠 Étude d'orientation urbaine sur l'îlot rue Nationale/rue Pasteur (DIA)
ST-BARTHÉLEMY-D'ANJOU	🏠 Étude diagnostic sur le site de La Marmitière
ST-LAMBERT-LA-POThERIE	🏠 Étude de restructuration du centre-bourg
ST-PAUL-DU-BOIS	🏠 Programmation d'un centre d'hébergement
TOUTLEMONDE	🏠 Programmation d'une salle polyvalente
TUFFALUN	🏠 Étude d'état des lieux et diagnostic préalable "Anjou Cœur de Ville"



Mission de conseil : Mission de conseil ponctuel non conventionnée

[*] Assistance Agence CLAP : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée

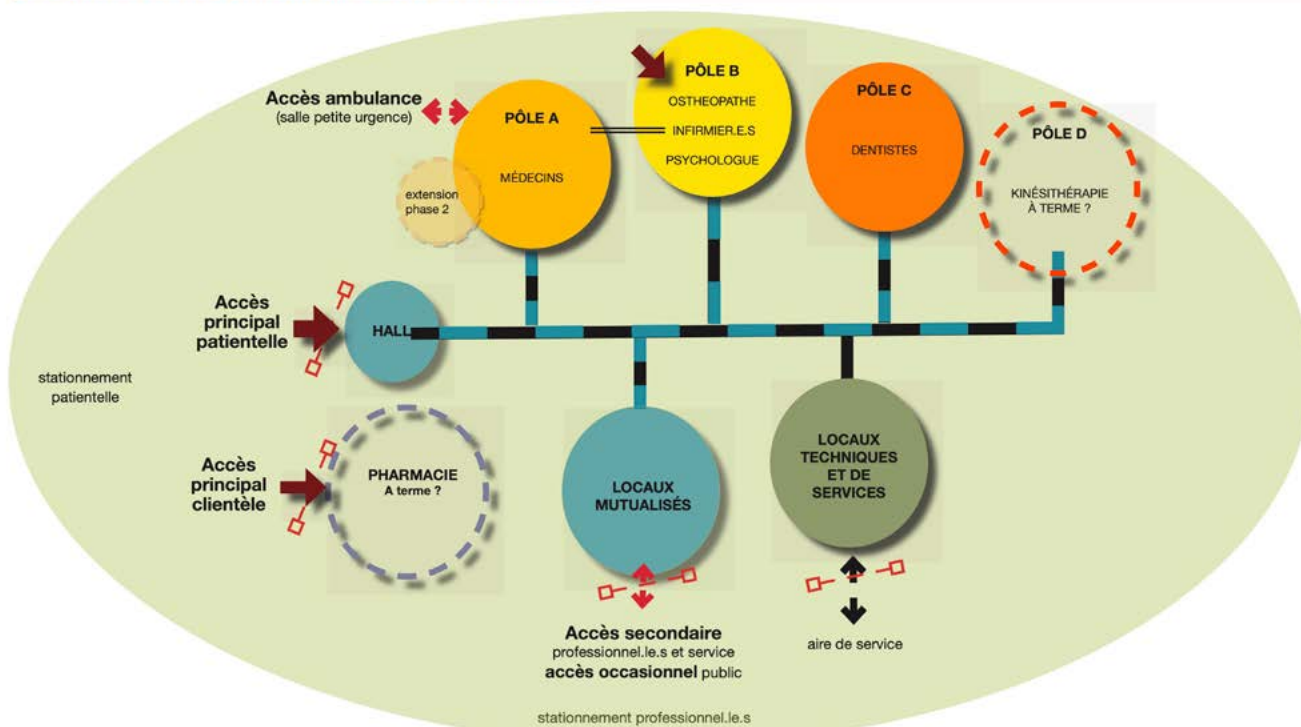


BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

Organisation du recours à la maîtrise d'oeuvre (concours)
pour la conception d'une maison de santé pluridisciplinaire

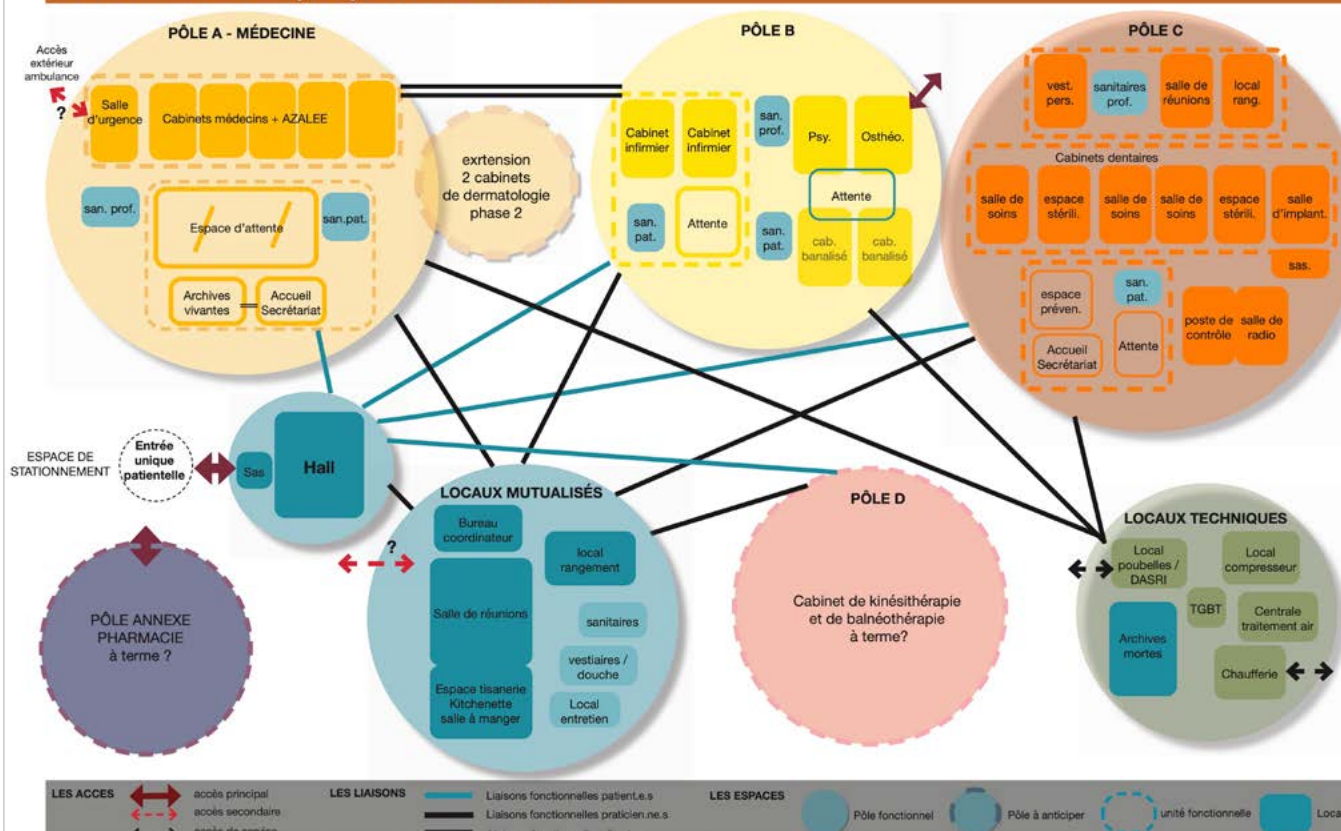
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SYNTHÈSE

Organisation générale par pôle fonctionnel



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL GÉNÉRAL

Fonctionnement par pôle et interactions





3. ORIENTATIONS DE PROGRAMMATION

Synthèse des orientations // Des espaces publics agréables, vivants et multifonctionnels



ORIENTATION N°1 :
Créer des parvis pour mettre en valeur les éléments identitaires du bourg

Principe de parvis à créer et/ou à valoriser

ORIENTATION N°2 :
Étirer le vocabulaire paysager des rives de la Sarthe dans le cœur de bourg pour améliorer la qualité du cadre de vie

Principe de plantations et de perméabilité du sol

ORIENTATION N°3 :
Réorganiser le stationnement pour libérer de l'espace et permettre d'autres usages

Stationnements existants à conserver

Stationnements à réorganiser, avec le principe de rotation

ORIENTATION N°4 :
Apaiser les rues et ruelles du centre-bourg pour rendre lisible le cœur de bourg et accentuer l'esprit villageois

Rues «cœur de bourg» à apaiser. Plus de place pour les piétons.

Tracé à effacer au profit d'un espace piéton et/ou partagé

Piéton uniquement (sauf accès riverains)

ORIENTATION N°5 :
Permettre la réversibilité des espaces pour accueillir différents usages, aux temporalités variées

Espaces ouverts, sans obstacle, pour usages réversibles réguliers (stationnements/marché) = environ 230 m²

3. ORIENTATIONS DE PROGRAMMATION

La placette



Création d'une placette, permettant l'appropriation de l'espace public par les commerçants et riverains

Traversée de la place conservée en sens unique ou coupée à la circulation. La voirie s'efface pour donner la priorité aux piétons.

[*] Assistance Agence CLAP : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée



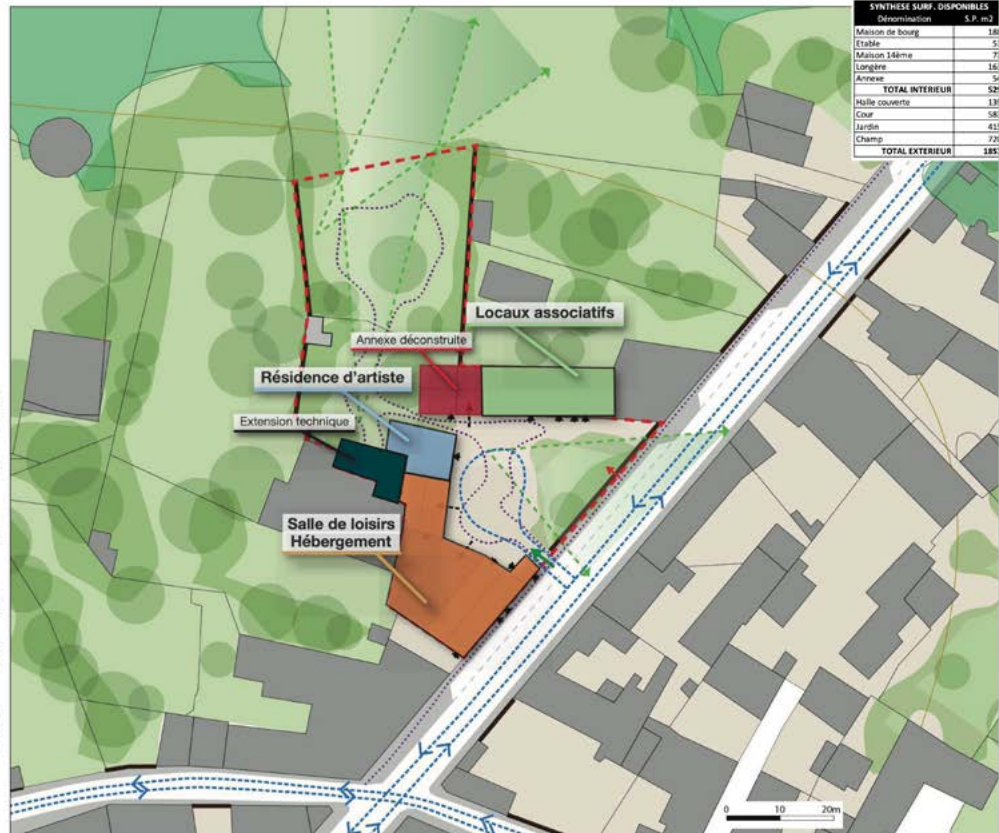
**FAISABILITÉ****Hypothèse à l'échelle du site LEGER : des locaux existants réhabilités et réinventés pour de nouveaux usages****Actions à l'échelle des équipements publics**

Réhabilitation des bâtiments existants du site LEGER : la Longère pour aménager des salles associatives, la Maison de Bourg et l'étable pour la salle de loisirs et un hébergement d'appoint, et la Maison 14^{ème} pour créer une résidence d'artiste.

Construction d'une extension de l'étable, à l'arrière du site, afin d'y implanter les locaux techniques de la salle de loisirs.

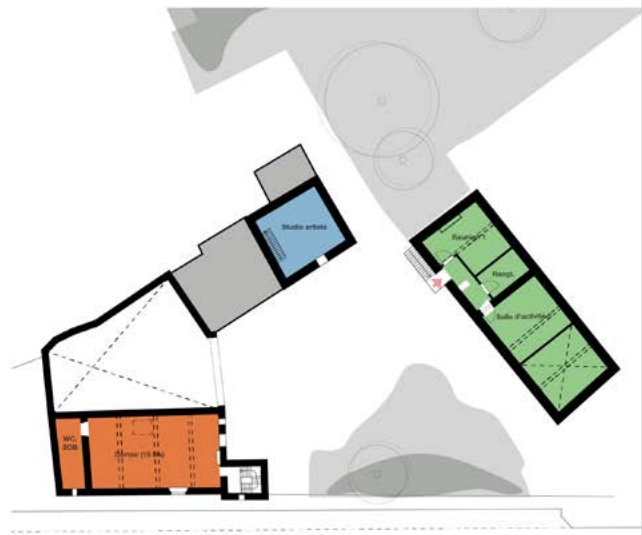
Démolition de l'annexe de la longère afin d'élargir le passage vers le jardin et les locaux techniques créés.
Création d'une ouverture dans le mur d'enceinte afin de rendre la cour plus accessible aux véhicules légers.

Restructuration et optimisation des locaux existants du presbytère pour aménager une épicerie/bar associative ainsi que pour conforter l'accueil touristique existant.

**ETAT DES BESOINS****Répartitions des espaces sur le site LEGER**

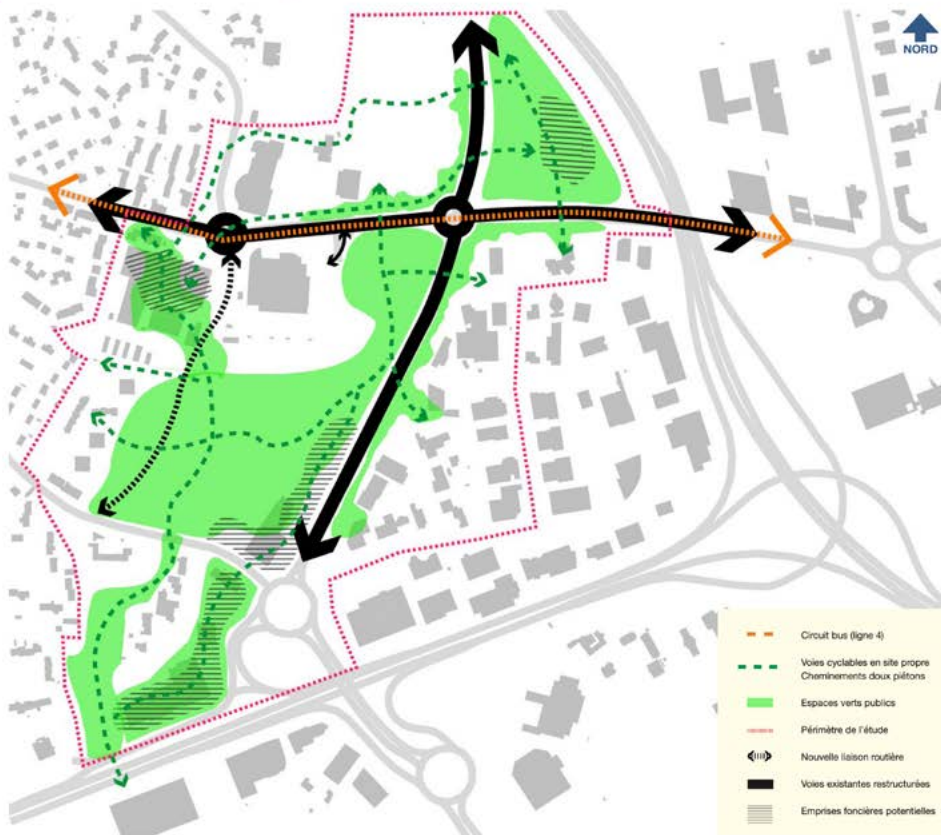
Plan de répartition spatiale du projet RDC

Plan de répartition spatiale du projet R+1

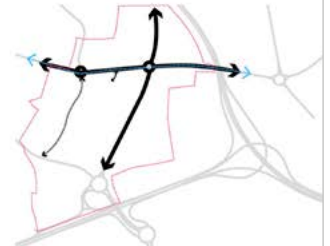


ORIENTATIONS D'ÉVOLUTION

Orientation 1 : Une « plateforme d'interaction » redistribuant les flux



UN FLUX AUTOMOBILE RÉGULÉ PAR UN SEUL POINT



DES ESPACES VERTS PUBLICS RELIÉS

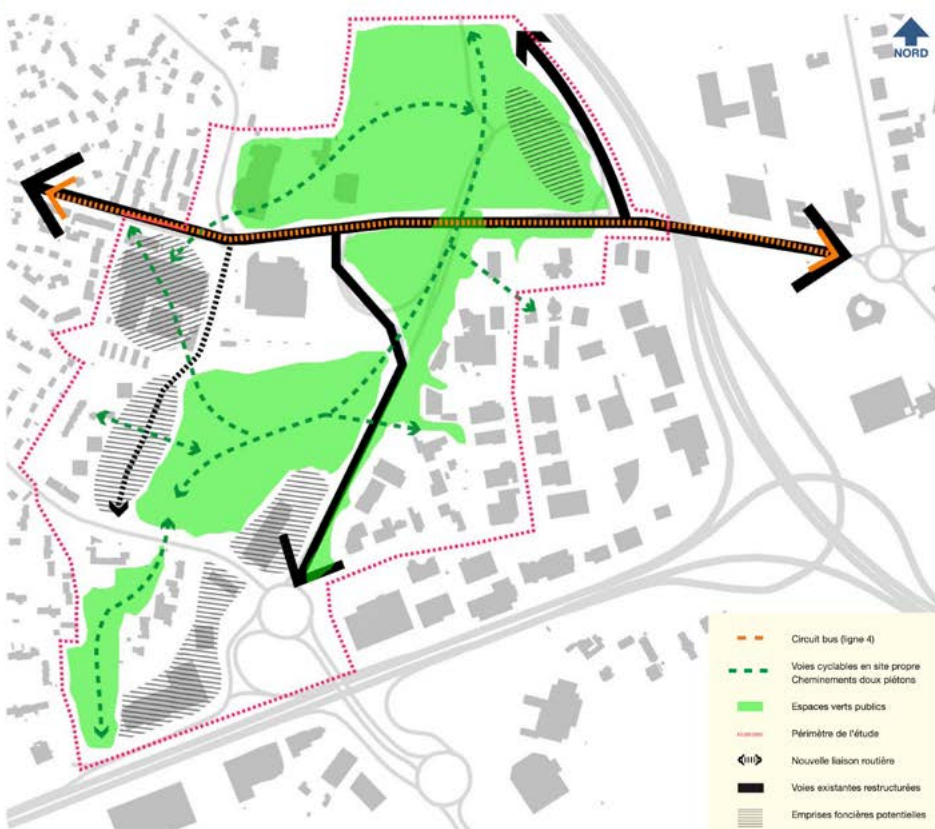


UN FONCIER DISPONIBLE POUR DE NOUVEAUX USAGES

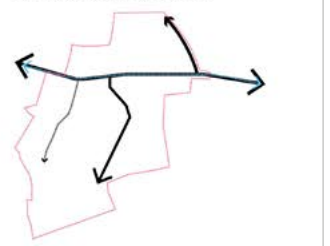


ORIENTATIONS D'ÉVOLUTION

Orientation 2 : Un « parc public » en entrée de ville



UN FLUX AUTOMOBILE REDISTRIBUÉ



UN ESPACE PUBLIC PAYSAGER CENTRAL ET TRAVERSÉ



UN FONCIER DISPONIBLE POUR DE NOUVEAUX USAGES

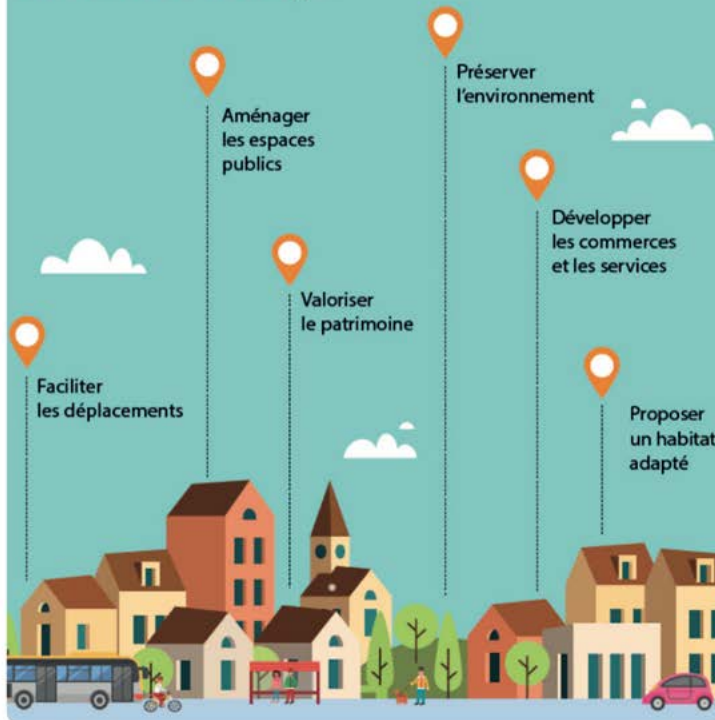




INTRODUCTION

Rappel du dispositif départemental Anjou Cœur de Village

Comment redynamiser un centre-bourg ?



2 DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

ANJOU COEUR DE VILLE

Une démarche transversale avec toutes les thématiques :

- Habitat
- Mobilité et espaces publics
- Équipements et services
- Économie résidentielle, commerces.

Priorité à toutes les thématiques avec un volet habitat important

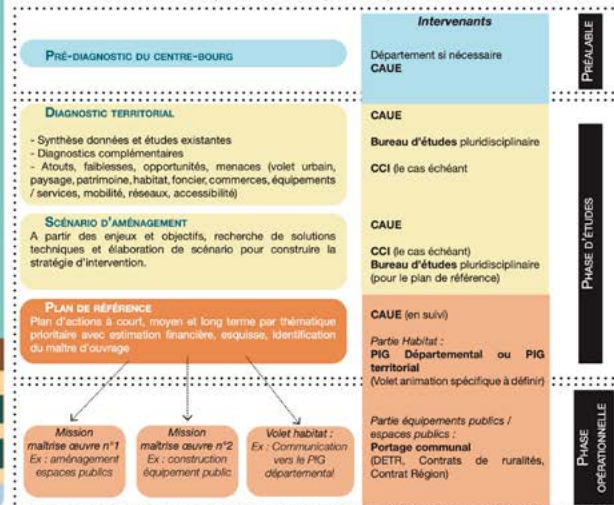
ANJOU COEUR DE VILLAGE

Une démarche transversale ne nécessitant pas de travailler sur toutes les thématiques :

- Habitat
- Mobilité et espaces publics
- Équipements et services
- Économie résidentielle, commerces.

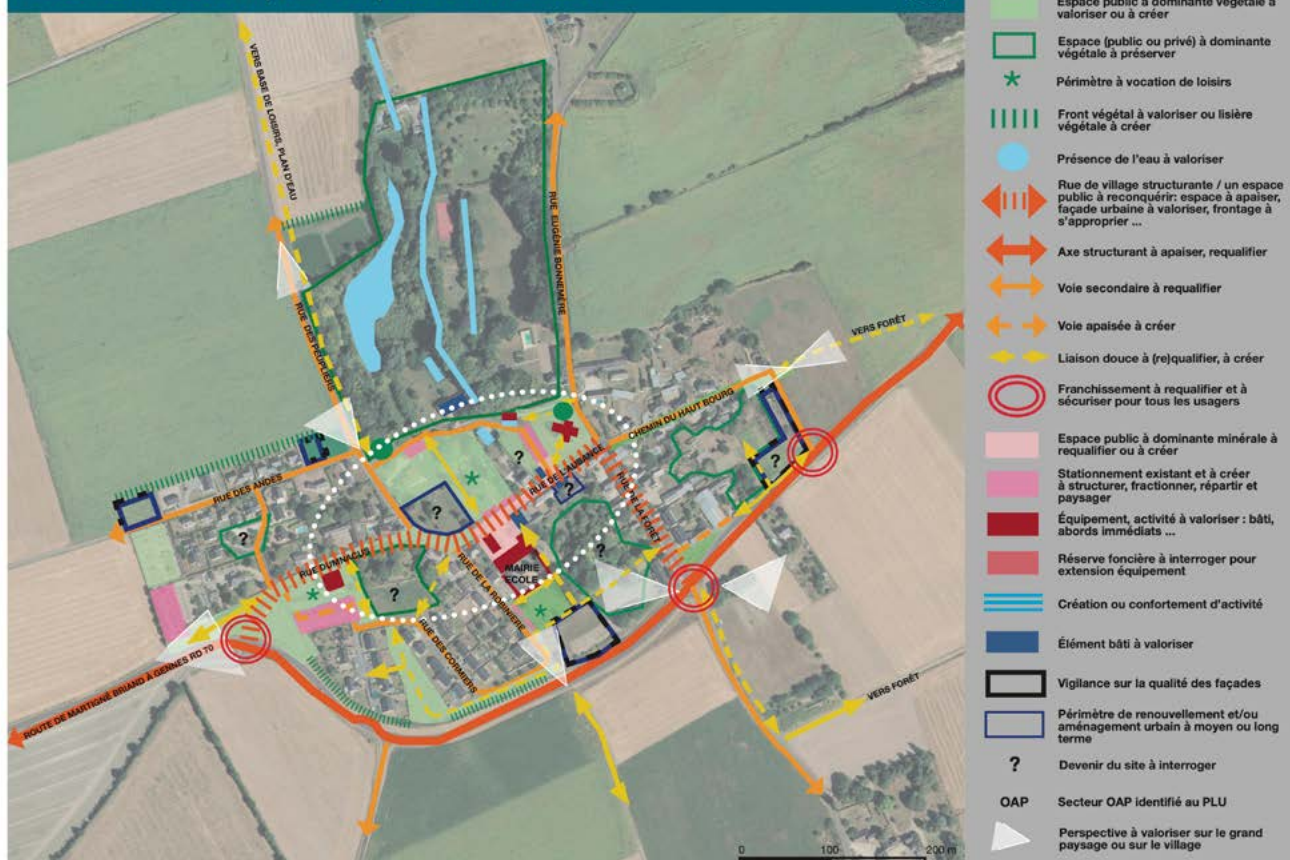
Thématiques à prioriser, un volet habitat moins important

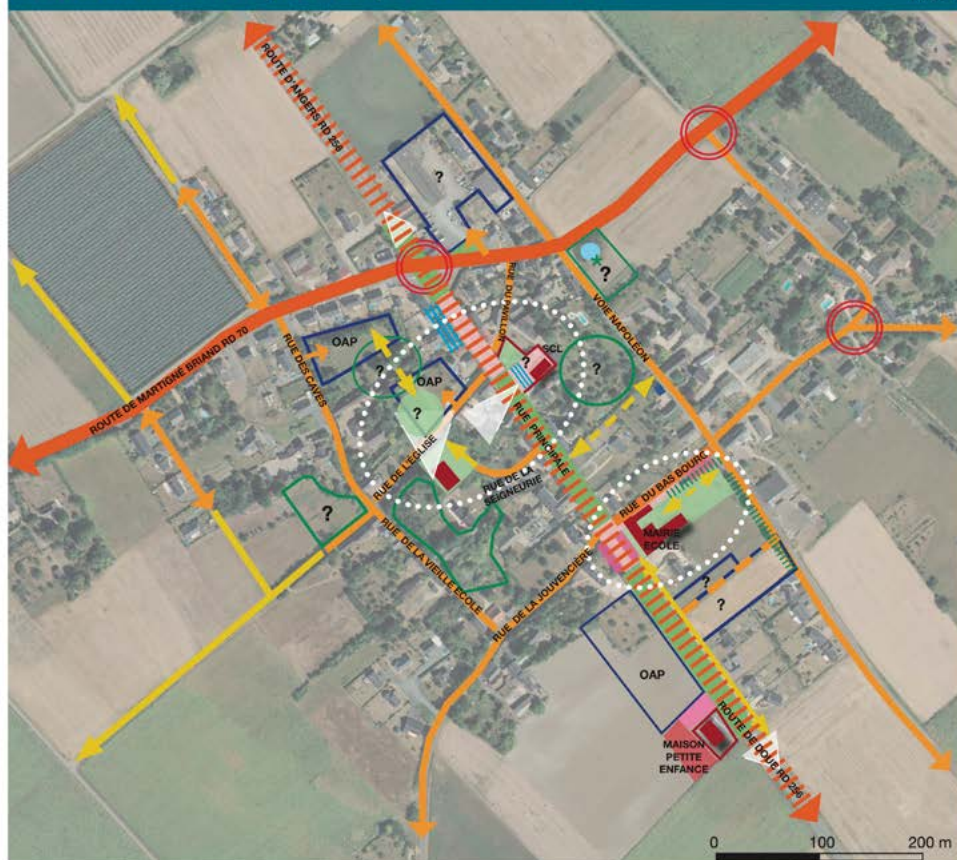
Déroulement du dispositif associant plusieurs partenaires :



LE VILLAGE DE LOUERRE DEMAIN

Pistes de réflexion pour un plan d'orientations





- | | |
|--|---|
| | Centralité.s identifiée.s |
| | Espace public à dominante végétale à valoriser ou à créer |
| | Espace (public ou privé) à dominante végétale à préserver |
| | Périmètre à vocation de loisirs |
| | Front végétal à valoriser ou lisière végétale à créer |
| | Présence de l'eau à valoriser |
| | Rue de village structurante / un espace public à reconquérir: espace à apaiser, façade urbaine à valoriser, frontage à s'approprier ... |
| | Axe structurant à apaiser, requalifier |
| | Voie secondaire à requalifier |
| | Voie apaisée à créer |
| | Liaison douce à (re)qualifier, à créer |
| | Franchissement à requalifier et à sécuriser pour tous les usagers |
| | Espace public à dominante minérale à requalifier ou à créer |
| | Stationnement existant et à créer à structurer, fractionner, répartir et paysager |
| | Équipement, activité à valoriser : bâti, abords immédiats ... |
| | Réserve foncière à interroger pour extension équipement |
| | Création ou confortement d'activité |
| | Élément bâti à valoriser |
| | Vigilance sur la qualité des façades |
| | Périmètre de renouvellement et/ou aménagement urbain à moyen ou long terme |
| | Devenir du site à interroger |
| | Secteur OAP identifié au PLU |
| | Perspective à valoriser sur le grand paysage ou sur le village |



- | | |
|---|---|
|  | Centralité.s identifiée.s |
|  | Espace public à dominante végétale à valoriser ou à créer |
|  | Espace (public ou privé) à dominante végétale à préserver |
|  | Périmètre à vocation de loisirs |
|  | Front végétal à valoriser ou lisière végétale à créer |
|  | Présence de l'eau à valoriser |
|  | Rue de village structurante / un espace public à reconquérir: espace à apaiser, façade urbaine à valoriser, frontage à s'approprier ... |
|  | Axe structurant à apaiser, requalifier |
|  | Voie secondaire à requalifier |
|  | Voie apaisée à créer |
|  | Liaison douce à (re)qualifier, à créer |
|  | Franchissement à requalifier et à sécuriser pour tous les usagers |
|  | Espace public à dominante minérale à requalifier ou à créer |
|  | Stationnement existant et à créer à structurer, fractionner, répartir et paysager |
|  | Équipement, activité à valoriser : bâti, abords immédiats ... |
|  | Réserve foncière à interroger pour extension équipement |
|  | Création ou confortement d'activité |
|  | Élément bâti à valoriser |
|  | Vigilance sur la qualité des façades |
|  | Périmètre de renouvellement et/ou aménagement urbain à moyen ou long terme |
|  | Devenir du site à interroger |
|  | Secteur OAP identifié au PLU |
| | Perspective à valoriser sur le grand paysage ou sur le village |

[*] Assistance Agence CLAP : Mission sous la responsabilité du CAUE exécutée par l'agence citée

02 LECTURE URBAINE

Des limites hétérogènes



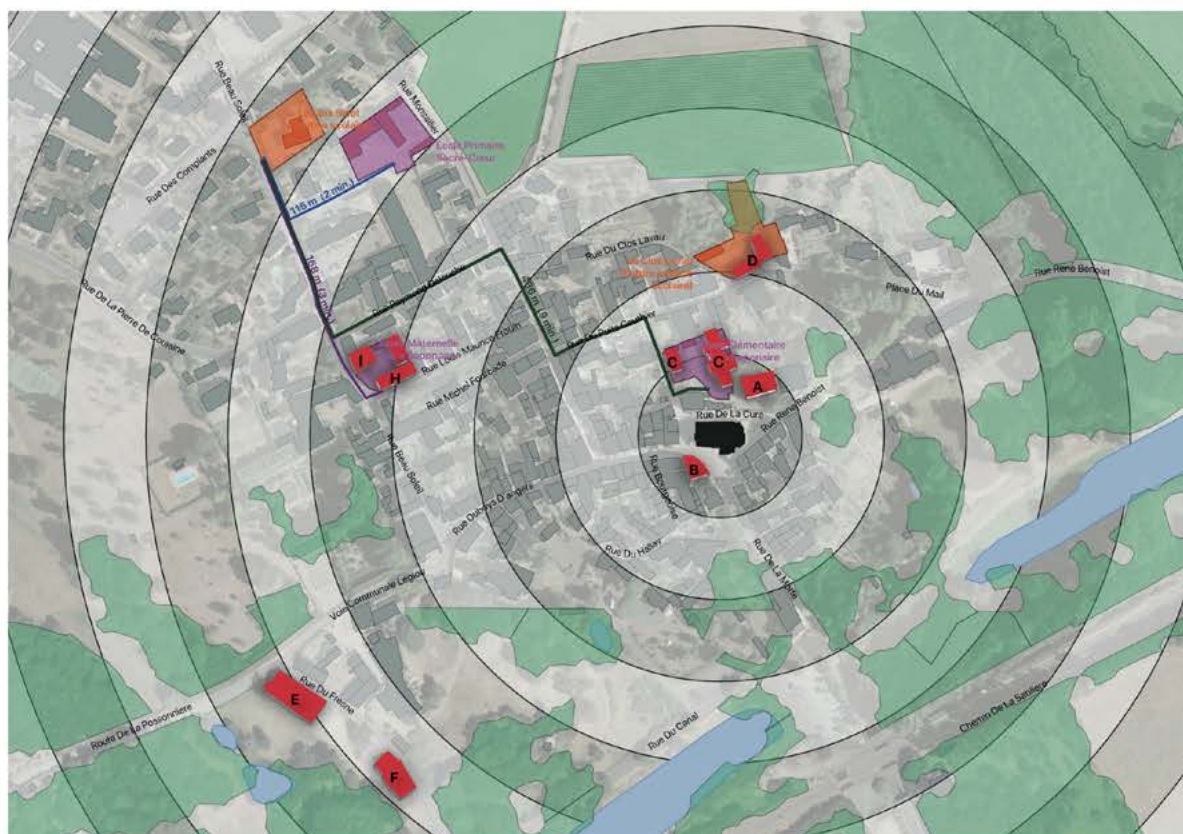
03 LECTURE PAYSAGÈRE

Des lisières visuelles intérieures limitant la perception globale du site



01 CONTEXTE GÉNÉRAL

Situation des différents bâtiments étudiés et cercles de distance à vol d'oiseau depuis le coeur du bourg.



■ Site d'étude	Trajets vers la cantine depuis:	 Tampons de 50m (église)
■ Eglise	— Ecole publique élémentaire	 zone_de_vegetation
■ Ecole	— Ecole publique maternelle	 Surfaces et plans d'eau
■ Cantine scolaire	— Ecole primaire privée	 bâtiment

0 50 100 m

-Bâtis affectés à un usage associatif :

- A - Presbytère
- B - Ancienne Poste
- C - Salle Sallenave + école élémentaire
- D - Clos Lavau (maison, grange, logis)
- E - Salle du Fresne
- F - Salle de la sellerie
- G - Local Eau Vive (Bourg d'ÉPIRÉ)

Autre foncier ou bâti interrogé :

- J - Jardin et bâti rue Louis Maurice Frouin
- K - Maison de ville rue de la Motte
- L - Maison de ville rue Duboys d'Angers
- M - Jardin rue de la Mairie.

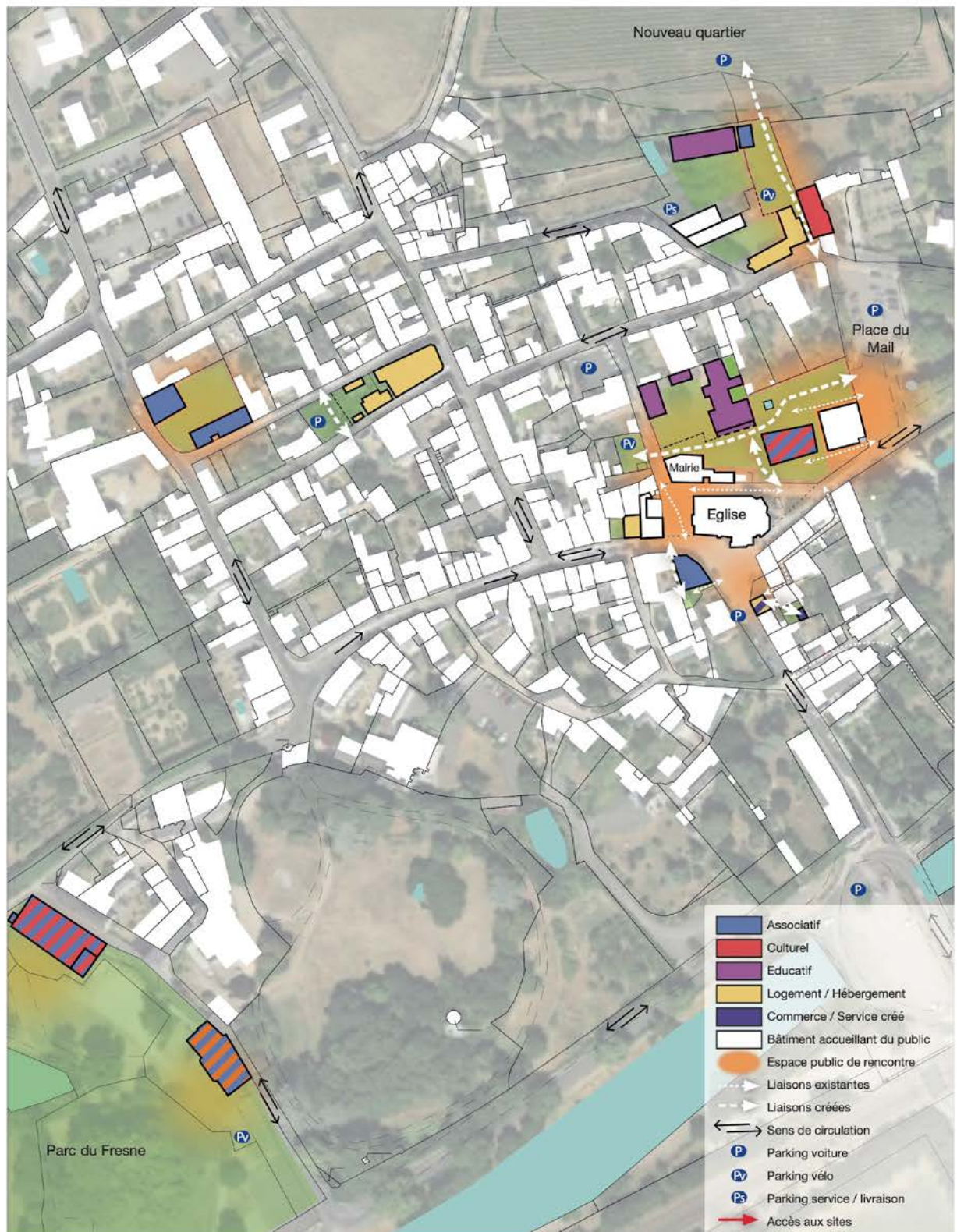
ajouter foncier à interroger

-Bâtis affectés à un usage scolaire :

- H - Site de l'école maternelle (intégrant préfabriqué maternelle)
- I - Ancien logement de fonction (intégrant cabinet podologue)

05 SCHÉMA DIRECTEUR

HYPOTHÈSE #01 - DES CENTRALITÉS CRÉATIVES ET CULTURELLES



05 SCHÉMA DIRECTEUR

HYPOTHÈSE #01 - ZOOM PAR SECTEUR D'ÉTUDE

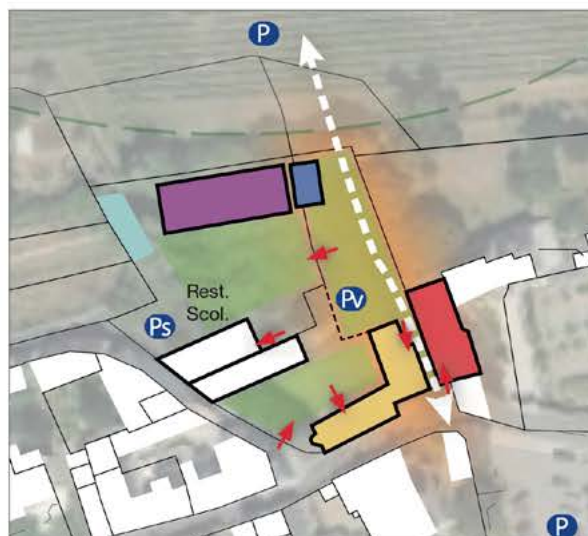
Enjeux

- Des pôles d'attractivité culturels et créatifs (4) répartis dans le coeur de bourg
- Des espaces de rencontre créés ou confortés
- Des écoles à proximité de lieux culturels



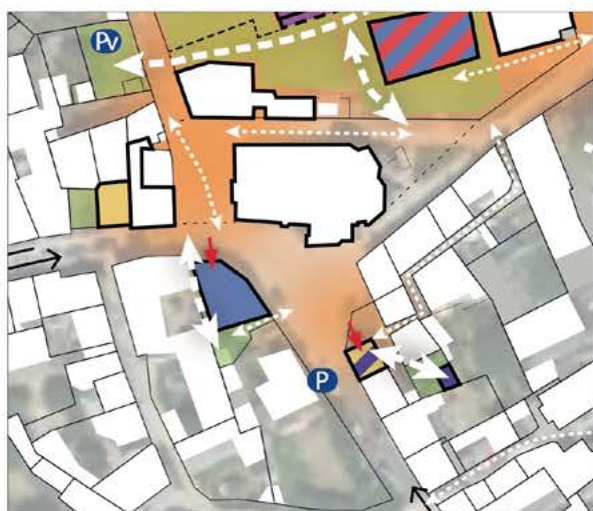
Secteur du Presbytère et de l'école élémentaire

- Liaison piétonne interquartier E/O sécurisée
- Valorisation du jardin (jardin de curé avec fontaine)
- Valorisation des fonds de perspective (mise en scène du presbytère)
- Création d'un pôle culturel et associatif (bibliothèque, musiques, mémoire locale)



Secteur du Clos Lavau

- Patrimoine bâti ancien valorisé par la culture
- Liaison piétonne interquartier sécurisée N/S
- Création d'une nouvelle école maternelle (2 classes) et périscolaire
- Grange convertie en petite salle culturelle (théâtre, chant, musiques, marionnettes...)
- Maison convertie en gîte de groupes (résidence d'artiste, scolaires, familles...)
- Un jardin de permaculture partagé



Secteur de l'Ancienne Poste et rue de la Motte

- Création d'un espace de coworking et d'inclusion numérique
- Création d'un café réparation de vélos et de son atelier dans le jardin
- Conserver le statut de logement de la maison rue Duboy d'Angers (logements collectifs)



Secteur de l'école maternelle et rue Frouin

- Création d'une maison des arts créatifs : Ateliers d'artistes (peinture, art textile, studio d'enregistrement musical, Jardin d'exposition
- Création d'une liaison douce entre les rues Frouin et Fourcade,
- Création d'un stationnement de proximité

RÉALISATIONS ISSUES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA PROGRAMMATION DU CAUE DE MAINE-ET-LOIRE



Bibliothèque (2016)

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Parçay-les-Pins ;
Maîtrise d'œuvre : SARL ATOME architecture.



Lotissement les 4 saisons (2018)

Maîtrise d'ouvrage : Maine-et-Loire Habitat ;
Maîtrise d'œuvre : Ro.Me Architectes.



Restaurant et accueil périscolaire à Vernantes (2018)

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Vernantes ;
Maîtrise d'œuvre : SARL ATOME architecture.



Restaurant scolaire à Faye-d'Anjou (2015)

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Faye-d'Anjou ;
Maîtrise d'œuvre : Agence Grégoire Architectes.



Cœur de bourg et du quai de la Noë (2018)

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bouchemaine ;
Maîtrise d'œuvre : Phytolab



Maison pluridisciplinaire de santé (2016)

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Baugé-en-Anjou ;
Maîtrise d'œuvre : Kraft architecture.



Résidence du parc (2018)

Maîtrise d'ouvrage : Saumur Habitat ;
Maîtrise d'œuvre : Studio d'Archi. Xavier Gayraud.



Les Méandres de la Sazée (2013)

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Aviré ;
Maîtrise d'œuvre : Agence Talpa.

LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

DES ACTIONS PARTENARIALES EN ATTENTE DE RELANCE

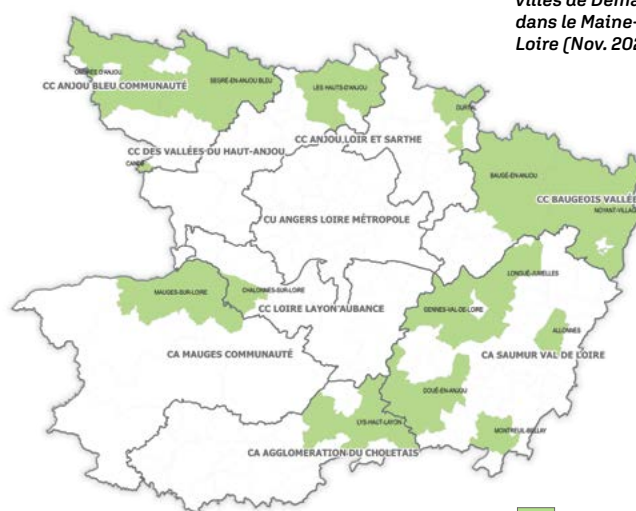
L'année 2020 marque une pause de ces actions compte tenu d'un contexte sanitaire qui n'a pas permis de concrétiser l'amorce de reprise de collaborations avec notamment la Direction de l'Ingénierie Territoriale et de l'Environnement. De même la campagne de labellisation Villes et Villages Fleuris 2020 ayant été suspendue, la collaboration avec Anjou Tourisme a surtout été consacrée à la préparation d'un plan d'action pour les prochaines années autour du végétal et du développement durable, et la préparation de la campagne VVF 2021.

**Communes
lauréates du
dispositif Petites
villes de Demain
dans le Maine-et-
Loire (Nov. 2020)**



Dans le prolongement des actions déjà initiées dans le département (AMI de 2014, Action Cœur de Villes, Anjou Cœur de Villes et Anjou Cœur de Villages), l'année 2020 aura été principalement marquée par le renforcement des dispositifs d'accompagnement des politiques de revitalisation des centres-bourgs et plus particulièrement au travers du programme "Petites Villes de Demain" copiloté par le département et les services de l'État. La réunion de lancement présidée par le Sous-préfet de Segré, et à laquelle participait le CAUE, a présenté les 15 communes du Maine-et-Loire éligibles au programme.

Présent également lors de la réunion de lancement du Comité Local de Cohésion Territoriale (représentation locale de l'ANCT), le CAUE apparaît comme un acteur clairement identifié et mobilisable sur les problématiques de revitalisation ces centres bourgs et centres villes.



LAURÉATS 2020
candidature
individuelle

fort de l'expérience acquise sur les dispositifs précédents [AMI "centres-bourgs" de 2014 de Pouancé et du Lion d'Angers, ACV de Pouancé, Baugé-en-Anjou, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Saumur, Vivy, Montreuil-Bellay, La Possonnière, Tuffalun].

Dans le domaine du paysage, la campagne 2020 de labellisation des Villes et Villages Fleuris ayant été suspendue, la fin de l'année

Réalisation : ©DDT
49/SUAR/ETAMO -
27/11/2020 Sources :
DDT 49 - Fond
cartographique :
ADMIN_EXPRESS®
2020

2020 a été consacrée à la préparation de la campagne 2021. Dans cet objectif, une matinée de formation a été proposée aux communes le 15 décembre sur la compréhension des attendus du label et a réuni une trentaine de participants.

Suite à cette matinée, plusieurs communes ont sollicité une rencontre “personnalisée” pour approfondir cette première information et apprécier la pertinence d’une démarche sur leur territoire (Lys-Haut-Layon, Neuillé, Ingrandes-Le Fresne).

➔ LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

UNE DÉMARCHE AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES COMMUNES

Initié en 1959 sous l'impulsion du Ministre des Transports, des Travaux Publics et du Tourisme de l'époque (Monsieur Norbert BURON), le concours évolue en 1972 par la création du Comité national pour le fleurissement de la France. En 2001, le comité devient le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui porte à l'échelle nationale le label. Organisateur des jurys nationaux aptes à attribuer le niveau 4 fleurs, le CNVVF a délégué aux régions l'attribution des niveaux 1, 2 et 3 fleurs.

L'identification des communes susceptibles de participer à l'attribution du niveau 1 fleur s'effectue à l'échelle des départements dans le cadre de démarches d'accompagnement des communes par la mise en place de palmarès départementaux.

Depuis 2001, le CAUE de Maine-et-Loire est partenaire du Conseil départemental, et depuis 2020 d'Anjou Tourisme, dans l'organisation et la mise en œuvre de cette démarche. Les communes qui sont identifiées au niveau départemental (5 communes maximum par départements et par an) sont proposées au jury régional qui attribuera, le cas échéant, la 1^{re} fleur. Les communes labellisées sont ensuite visitées par le jury régional tous les 3 ans. Depuis 2001, toutes les communes proposées par le département du Maine-et-Loire ont accédé à la première fleur.



L'accès à la labellisation répond à des critères de plus en plus exigeants mais parfaitement atteignables par toutes les communes sans logique de taille ou de moyens financiers ; ce premier niveau du label nécessite un travail de réflexion et de réalisation d'aménagements qualitatifs qui restent accessibles à toutes les communes sous réserve de patience et constance dans les efforts à porter.

Si ce label a parfois souffert d'une image un peu surannée, la modernisation de ses critères en fait aujourd'hui un label de qualité de cadre de vie dont la grille nationale peut constituer un véritable guide méthodologique pour la valorisation de l'identité paysagère et des espaces publics de la commune. Outil de réflexion, de gestion et de pérennisation de son patrimoine végétal, la démarche peut aider toutes les communes qui souhaitent mieux valoriser leur cadre de vie et répondre aux attentes actuelles en matière de santé, de qualité de vie, de préservation de la biodiversité.

LES POLITIQUES PARTENARIALES

DES ACTIONS ENGAGÉES MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE

Si les conditions sanitaires n'ont pas permis de concrétiser toutes les actions initialement envisagées, plusieurs projets ont cependant pu se concrétiser, parfois dans des délais contraints mais malgré tout tenus.

Dans le cadre des actions inter-CAUE, plusieurs projets ont dû être ajournés compte tenu des contraintes sanitaires : rencontre des personnels de l'Union régionale des CAUE des Pays de la Loire, rencontre Grand Ouest associant CAUE ligériens, bretons et normands.

Grâce à un assouplissement momentané des mesures sanitaires en octobre, la rencontre du **Club des Spassionnauts** initialement prévue en mars a pu se tenir au CAUE à Angers et réunir les principaux représentants des CAUE membres de la plateforme S-PASS. Ces 3 jours de rencontre ont permis de poursuivre les différents chantiers de développement de la plateforme et de préfiguration de l'association de portage de l'outil. Ce temps d'échange a concrétisé l'engagement opérationnel du CAUE de Maine-et-Loire sur S-PASS avec comme première traduction le déploiement de l'interface du conseil aux particuliers dès le mois de janvier 2021.

Depuis la mise en place de revues de projets mensuelles avec l'**UDAP 49**, plusieurs projets avaient été amorcés et ont pris consistance dès la fin de l'année 2020. En lien tout d'abord avec la **formation des élus**, l'intervention de l'UDAP 49 lors de plusieurs sessions pour présenter ses missions et son organisation. Trop souvent compris dans son rôle régalién d'avis réglementaire, ces interventions ont permis de remettre en avant l'intérêt de la discussion en amont et du rôle de conseil que peut jouer le service de l'UDAP en amont de tout projet soumis à son avis.

Toujours avec l'UDAP 49 et en lien avec notre activité de conseil aux particuliers, une collaboration portant sur la rédaction d'une



*Club des
spassionnauts
à Angers
(oct. 2020)*

fiche dans la collection **“Les p’tits conseils des CAUE”** portant sur les menuiseries en contexte patrimonial. Une fiche très complète et très pédagogique devrait permettre à tous les maîtres d’ouvrage concernés de trouver les premiers éléments de réponse et de conseil en matière de rénovation des **menuiseries traditionnelles**. Enfin, un projet très ambitieux d’élaboration d’un **Guide des couleurs du Maine-et-Loire** a été engagé dès le mois de novembre par la consultation de bureaux d’études portant sur cette mission. Sur la base d’un cahier des charges coproduit par le CAUE et l’UDAP, trois équipes ont répondu à

la consultation pour laquelle le marché a été attribué à l’équipe constituée autour d’Hélène CHARRON (Architecte du patrimoine), associée à Martine HOMBURGER (Architecte-coloriste) et Maï MELACCA (Paysagiste). L’année 2021 sera consacrée au travail d’état des lieux et de diagnostic, la formalisation du guide à partir de la plateforme S-PASS étant prévue pour l’année 2022.

Fiche “Les p’tits conseils des CAUE” menuiseries traditionnelles, rédigée par l’UDAP, en cours d’élaboration (2021)



➔ ÉLABORATION D'UN GUIDE DÉPARTEMENTAL DES COULEURS DU MAINE-ET-LOIRE

2021 : ENGAGEMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC

L’UDAP et le CAUE de Maine-et-Loire se sont associés pour conduire l’élaboration d’un guide départemental des couleurs du Maine-et-Loire. Cet outil se substituera au nuancier départemental édité dans les années 80.

La couleur constitue un des éléments de l’identité des paysages du Maine-et-Loire. Dans la volonté de préserver et valoriser cette identité, ce guide a pour ambition d’apporter les clefs de connaissance et de compréhension du rôle de la couleur dans notre quotidien, qu’il concerne des éléments naturels ou bâtis.

Dans cet objectif, l’équipe constituée autour d’Hélène CHARRON, architecte du patrimoine, s’est vue confier une mission d’élaboration de ce document dont la diffusion est prévue en 2022.



Cette équipe sillonnera cette année le département pour analyser les différentes entités géographiques, crayons et appareil photographique en main, afin de proposer les palettes de couleurs qui constitueront le futur guide départemental des couleurs de Maine-et-Loire.



Martine HOMBURGER
Architecte-coloriste



Hélène CHARRON
Architecte du patrimoine, graphiste et scénographe



Maï MELACCA
Paysagiste

CONSEIL AUX PARTICULIERS

UNE MISSION FONDATRICE ET D'INTÉRÊT PUBLIC... MAIS PERTURBÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

“Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d’œuvre”, tel est le cadre de mission défini par la loi sur l’architecture de 1977 conférant aux CAUE ce rôle fondateur et essentiel de conseil auprès de la maîtrise d’ouvrage publique et privée.

Cette mission de service public prend place au sein du guichet d’information habitat installé à la Maison de l’Architecture, des Territoires et du Paysage depuis sa création en 2005. Ce guichet gratuit et ouvert au public est constitué d’un ensemble de compétences assurant aux candidats à la construction un accès immédiat à l’ensemble des informations utiles à son projet : conseils juridiques et financiers auprès de l’ADIL, conseils en matière de maîtrise énergétique et de recours aux énergies renouvelables auprès de l’Espace Information Énergie animé par Alisée, conseil sur l’amélioration des conditions de vie du logement auprès de SOLIHA.

Nécessité de s’adapter au contexte de l’épidémie de COVID-19, la mise en place de conseils à distance par rendez-vous téléphonique ou en visioconférence a été initiée à partir du mois de juin 2020. Ce dispositif se poursuit désormais pour des raisons de mesures sanitaires mais pourra être proposé pour les personnes plus éloignées évitant ainsi des déplacements sur Angers.

Les permanences du CAUE ont lieu les mardi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h, sur rdv.

La plateforme S-PASS, opérationnelle depuis le mois de janvier 2021, constitue l’outil de prise de rendez-vous et d’échange avec les particuliers permettant un enregistrement et un suivi permanent du dossier.



*Conseil aux
particuliers en
visioconférence*

DÉCRET N° 2016-1738 DU 14 DÉCEMBRE 2016

DECRET RELATIF À DES DISPENSES DE RECOURS À UN ARCHITECTE

Publics concernés : personnes physiques et morales, maîtres d'ouvrage, professionnels de la construction, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales.

Objet : seuil de recours obligatoire à l'architecte pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des modifications du deuxième alinéa de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme qui s'appliquent aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

Notice : le décret fixe à 150 mètres carrés le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un archi-

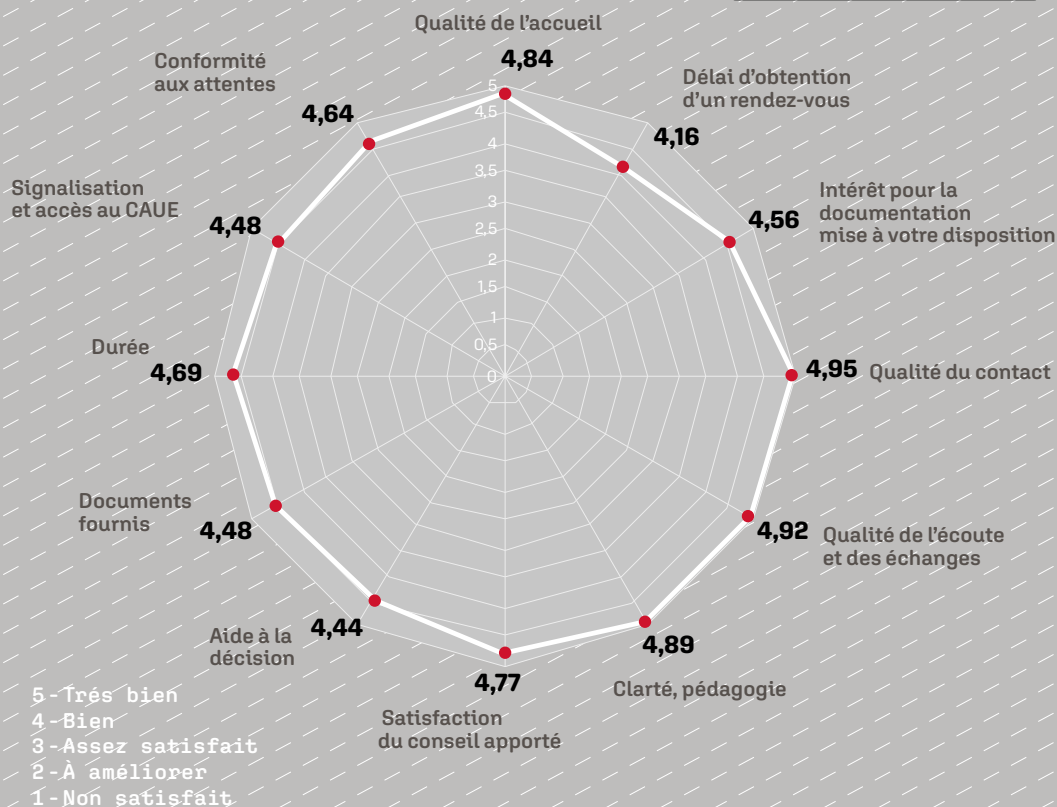
tecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article 82 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce décret et le code de l'urbanisme qu'il modifie peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.fr>).

BILAN QUALITÉ ÉVALUATION "CONSEIL AUX PARTICULIERS" MISSIONS 2020



82 porteurs
de projets en 2020



LA FORMATION UNE MISSION FONDAMENTALE

Conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE "contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction".

À ce titre, une collaboration de longue date, initiée dès 2005, avec l'Association des Maires du département a permis de proposer aux élus du Maine-et-Loire une diversité de thèmes de formation en lien avec leurs responsabilités de maîtres d'ouvrage publics. À l'occasion de la mise en place des nouvelles équipes municipales issues des élections du printemps dernier, une série de thèmes a été proposée à destination des élus prenant leurs fonctions et privilégiant les sujets de base à maîtriser en matière d'aménagement et d'urbanisme : Fondamentaux de l'urbanisme, Renouvellement urbain, Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage public, Aménagement et identité paysagère des communes.



6 sessions d'une journée et 2 sessions d'une demie journée ont déjà eu lieu sur le seul module des Fondamentaux de l'urbanisme ; le CAUE de Maine-et-Loire a par ailleurs assuré deux sessions organisées par le CAUE de la Mayenne sur ce même thème et sur le Rôle et responsabilité de la maîtrise d'ouvrage publique.

Élaborés dans le cadre d'une collaboration associant les 5 CAUE des Pays de la Loire et coordonnée par l'Union régionale des CAUE, ces

modules ont été déployés dans les 5 départements et ont vocation à être reconduits dans les prochains mois en fonction des demandes formulées par les communes. Les formations animées par le CAUE peuvent être sollicitées auprès de l'AMF dans le cadre de son catalogue général ou à la demande spécifique des collectivités territoriales en fonction de leurs besoins.

Le CAUE intervient également auprès de divers établissements d'enseignement supérieur participant ainsi à la formation de futurs professionnels. De longue date, et toujours en 2020 dans un contexte sanitaire ayant sensiblement perturbé l'organisation pédagogique, le CAUE intervient dans les formations suivantes :

Agrocampus-Ouest, site d'Angers :

- *Master 2, PPPST (Projet de paysage, site et territoire) : Unité d'enseignement "Programmation urbaine" (40 h) ;*

- Master 2, POP/PPST : Unité d'enseignement "Acteurs et filière du paysage" (2 h) ;
- Master 2, PEPS (Paysage, environnement, participation, société) : Unité d'enseignement "Controverses environnementales et médiation" (3 h) ;
- Master 2, IEVU (Ingénierie des espaces végétalisés urbains) : Unité d'enseignement "Végétal et attractivité" (3 h) ;
- L3 i et a : Unité d'enseignement "Développement durable" (9 h) ;
- Tutorat sur stages de fin d'études M2.

Université Saint Serge, Faculté de droit, d'économie et de gestion :

- Master 1, droit public : Unité d'enseignement option DGSPT "Rôle et responsabilité du maître d'ouvrage publique" (2 h) ;

Université d'Angers, Faculté de Lettres, langues et sciences humaines :

- Master 1, Géographie : Unité d'enseignement "Diagnostic territorial" (12 h) ;
- L2, Géographie : Unité d'enseignement "Outils de l'aménagement" (12 h) ;
- L3, Géographe : Unité d'enseignement "Préprofessionnalisation en environnement" (12 h) ;
- L3, Géographie : Unité d'enseignement "Paysages" (8 h).

Lycée Jean Moulin :

- Licence professionnelle Maîtrise énergie, électricité, génie thermique : Unité d'enseignement "Réglementation thermique et règles d'urbanisme" (4 h).

2



3



1-2-3 : Après une matinée de théorie sur les fondamentaux de l'urbanisme, les experts du CAUE invitent les élus à une visite de la ville de Louverné en Mayenne. (nov. 2020)



Ressources humaines



L'ÉQUIPE DU CAUE

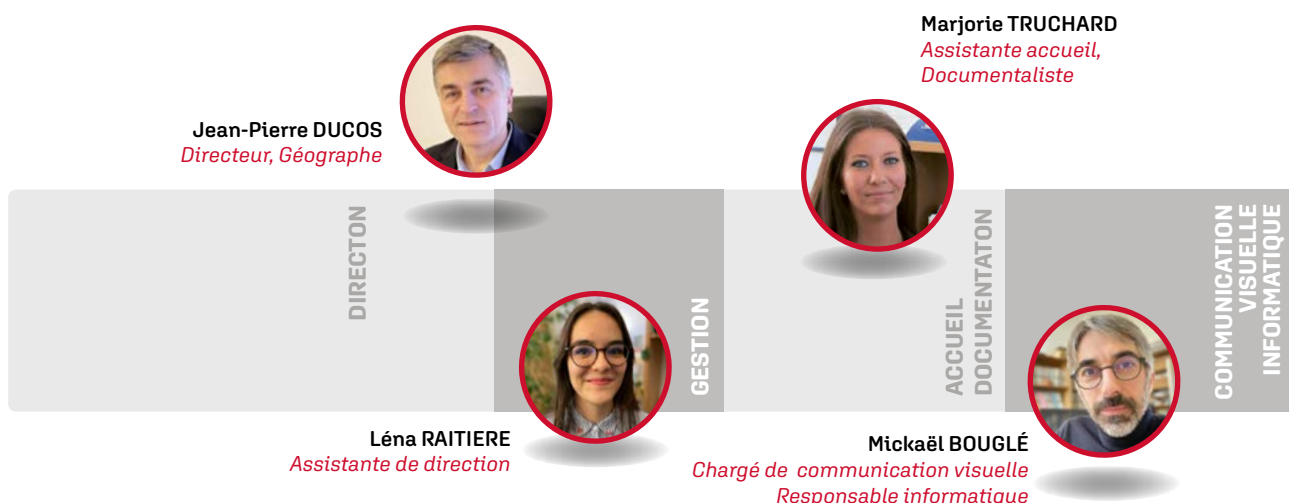
L'ÉQUIPE DU CAUE... PRUDEMMENT RENFORCÉE

Maintenue à 8 collaborateurs depuis le 1^{er} février 2016, l'équipe du CAUE est désormais renforcée pour faire face à un plan de charge qui s'est fortement densifié au cours des derniers mois et à l'occasion de l'installation des nouvelles équipes municipales. Ce renforcement reste cependant prudent compte tenu de notre mode de financement et de la période de crise induite par la pandémie.

Conformément à notre plan d'action triennal, le renforcement des compétences dans le domaine du paysage a été envisagé pour le début de l'année 2020 mais la crise sanitaire est venue perturber cette stratégie initiale. La réalité du plan de charge dans ce domaine adossée à une période d'incertitude de reprise d'activité et l'incidence économique de la crise sur nos financements ont finalement orienté notre choix vers un poste en contrat d'apprentissage. Par ailleurs, et compte tenu d'un plan de charge amplifié au cours du dernier trimestre 2020 par les solli-

citations des nouvelles équipes municipales, il a été décidé de conforter l'équipe des chargé(e)s de missions architectes-urbanistes par le recrutement d'Astrid AGACCIO, architecte D.E.. Après plusieurs expériences en agences libérales, Astrid a rejoint l'équipe en CDI le 7 décembre 2020 au poste de chargée de mission en architecture.

L'équipe stabilisée à 8,8 ETP est en quasi parité 56 % Femmes - 44 % Hommes pour les salariés en CDI, pour une moyenne d'âge de 38 ans et 12 ans d'ancienneté.



LE PLAN DE FORMATION CONTINUE

Le CAUE de Maine-et-Loire mobilise 240 heures de fonctionnement à la formation de son équipe.

Soucieux de maintenir cette équipe à un haut niveau de qualification, le plan de formation continue au titre de l'année 2020 a investi 12 985 euros, soit un reste à charge de 3 093 euros après déduction des participations prises en charge par Uniformation,

OPCO du CAUE. Ce chiffre est conforme aux préconisations faites en matière de formation continue situant à 0,8% de la masse salariale chargée les moyens financiers à affecter à cette mission [0,6% pour 2020].

FORMATIONS

DUCOS Jean-Pierre
Directeur

- S-PASS / CAUE DE L'AIN

RAITIERE Léna
Assistante de direction

- S-PASS / CAUE DE L'AIN

TRUCHARD Marjorie
Assistante

- S-PASS / CAUE DE L'AIN

BOUGLÉ Mickaël
Infographiste

- S-PASS / CAUE DE L'AIN

HOUEMONT Karine
Chargée de mission Architecte

- S-PASS / CAUE DE L'AIN
- La maçonnerie de pierre / TIEZ BREIZ
- Les constructions en terre crue / TIEZ BREIZ

CHAPELET Claire
Chargée de mission Architecte

- Facilitateur graphique / OZ COOPERATIVE DES METIERS
- S-PASS / CAUE DE L'AIN
- La maçonnerie de pierre / TIEZ BREIZ
- Les constructions en terre crue / TIEZ BREIZ

BOURDAUD Thomas
Chargé de mission Architecte

- S-PASS / CAUE DE L'AIN
- Piloter un Tiers-Lieux / LA COOPERATIVE TIERS-LIEUX

SANT-ANNA Harrissou
Géomaticien

- S-PASS / CAUE DE L'AIN

Astrid AGACCIO
Chargée de mission en architecture

Claire CHAPELET
Chargée de mission Architecte, Urbaniste

Harrissou SANT-ANNA
Urbaniste, Géomaticien

CONSEIL AUX
PARTICULIERS
ET AUX
COLLECTIVITÉS

Thomas BOURDAUD
Chargé de mission Architecte, Urbaniste

Karine HOUEMONT
Chargée de mission Architecte, Urbaniste OPQU

Justine DERRIEN
Apprentie ingénieure en paysage

STAGIAIRES... 2020 MALGRÉ TOUT

ACCOMPAGNER, TRANSMETTRE, PARTAGER... UN SOUCI D'ACCUEIL ET DE PÉDAGOGIE AU SERVICE DES PLUS JEUNES

L'accueil de stagiaires de tous horizons, de toutes formations et de durées plus ou moins longues est inscrit dans nos pratiques de longue date avec pour objectif principal la pédagogie et la transmission.

De la simple découverte de quelques jours à la participation effective à nos travaux dans le cadre d'une mise en pratique professionnelle, tous les élèves et étudiants sont accueillis avec la même bienveillance et le même accompagnement pour que l'expérience soit la plus épanouissante pour tous. Le contexte sanitaire ayant très fortement contraint les possibilités d'accueil, seules les périodes "pré-confinement" ont pu être honorées.

Élodie ANGERS

Stage de formation
1^{re} BAC Pro TEB AA Lycée Jean
Moulin Angers [49]
6 janvier au 14 février

Alexane GUILLAUME

Stage de formation
2^e cycle conduisant au
Diplôme d'Etat d'Architecte à
l'ENSA de Nantes [44]
13 janvier au 14 février

Pierre CLOS-CHALAN

Stage d'observation
3^e collège Jean Zay Mon-
treuil-Juigné [49]
5 au 7 février

Kathleen RIVREAU

1^{re} Lycée Sacré-Cœur Angers
[49]
10 au 14 février

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à ses statuts types issus de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture instaurant la création des CAUE, le Conseil d'administration joue un rôle essentiel dans le fonctionnement et le développement de l'association.

Séjourner au Conseil d'administration du CAUE de Maine-et-Loire au titre des membres élus par l'Assemblée générale, c'est d'abord soutenir le CAUE par une adhésion volontaire et renouvelée à l'association. C'est aussi participer et contribuer à la gestion associative de la structure dans tous ses domaines : gestion statutaire, comptable, sociale... C'est assurer la bonne exécution des missions fondatrices du CAUE conformément à ses statuts et à sa

déontologie. C'est enfin contribuer à son développement au service de tous dans un but désintéressé, neutre et impartial.

Dans la diversité de sa composition, se réunissant au moins trois fois par an et animé par le Président, le Conseil d'administration est à la fois un lieu et une instance de gouvernance, d'arbitrage, d'information, de débat et d'orientation indispensable à la vie de l'association.

PRÉSIDENT

Gilles LEROY

Conseiller départemental du canton de Beaupréau

VICE-PRÉSIDENTE

Nicole DE BERSACQUES ⁽¹⁾

Secrétaire adjointe de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

TRÉSORIER

Jean-Luc DAVY ⁽¹⁾

Maire délégué de Daumeray

SECRÉTAIRE

André COTTENCEAU ⁽²⁾

Administrateur de la CAPEB

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Aline BRAY

Conseillère départementale du canton de La Pommeraye

Jean-Luc POIDEVINEAU

Conseiller départemental du canton d'Angers 5

Alain MAINGOT

Conseiller départemental du canton de Chalonnes-sur-Loire

Véronique MAILLET

Conseillère départementale du canton d'Angers 2

Philippe CHALOPIN

Président de l'Association des Maires

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Didier GÉRARD

Directeur Départemental des Territoires

Benoît DECHAMBRE

Directeur Académique

Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD

Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP de Maine-et-Loire

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

Frédéric BRANCHEREAU

Ordre des géomètres

Jean-Michel FARDIN

Architecte, représentant l'UNSFA

Gérard THIERRY

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Yves LEPAGE

Président de l'Association Sauvegarde de l'Anjou

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vincent ARNOU

Président Régional de l'UNTEC

Nicolas BENETTA

Maire de Saint-Germain-des-Prés

Christophe LESORT

Représentant l'AUGO

René NEAU

Économiste

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL SALARIÉ ÉLU PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Karine HOUEMONT

Architecte urbaniste OPQU

Ressources techniques



S-PASS TERRITOIRES

PLATEFORME PARTICIPATIVE DU CADRE DE VIE



Plateforme collaborative et participative portée et animée par 11 CAUE, S-PASS constitue un outil de développement de la connaissance des territoires auquel participe le CAUE de Maine-et-Loire rejoignant ainsi les partenaires, membres et contributeurs de cette plateforme. “Comprendre, agir, transmettre” tels sont les 3 axes qui guident cet outil.

Dès le mois de janvier 2020, le CAUE de Maine-et-Loire a rejoint les partenaires de la plateforme et intégré son comité de direction. Après une période de formation et de prise en main de l'outil, l'équipe s'est emparée de la plateforme pour une première mise en opérationnalité sur la mission de conseil aux particuliers en janvier 2021. Cette plateforme constitue désormais notre interface de contact et d'échange avec les particuliers sur la mission de conseil, permettant la préparation du rendez-vous, le suivi et la traçabilité du dossier.

S-PASS sera également le support à la mission d'étude menée en partenariat avec **Anjou Bleu Communauté sur la valorisation des cités minières et ouvrières du territoire**, l'année 2021 étant d'abord consacrée à la collecte des données de terrain et la réalisation de la phase de diagnostic.

Dans le même esprit, S-PASS sera le support du **Guide des couleurs du Maine-et-Loire** dont la mission d'élaboration a été engagée dès la fin de l'année 2020 ; de la même manière, l'année 2021 sera consacrée à la phase d'état des lieux et de diagnostic. La mise en forme du guide sur S-PASS sera engagée en 2022.

Prochain chantier auquel s'associera enfin le CAUE 49, la contribution au portail **A.R.B.R.E.S.** collectant les inventaires départementaux des arbres remarquables. Sur

la base de l'inventaire réalisé en 2003/2004 dans le Maine-et-Loire, le CAUE 49 viendra enrichir à partir de cet été cet observatoire riche de plus de 30 000 références.

L'animation de ce réseau est adossée à des rencontres annuelles intitulées **“Club des Spassionnauts”**. Les impératifs sanitaires nous ayant contraints à annuler la rencontre

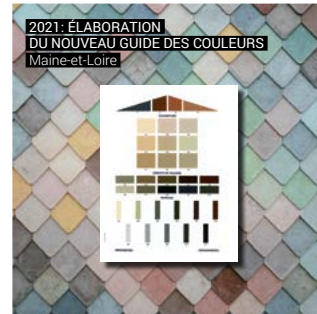


*Club des spassionnauts à Angers.
(oct. 2020)*

Cités minières
et ouvrières du
territoire d'Anjou
Bleu Communauté



du printemps 2020 prévue à Angers, la courte embellie du mois d'octobre nous a cependant permis d'organiser une rencontre automnale sur 3 jours à la MATP associant les différents CAUE membres de la plateforme. Le traditionnel "Forum des pratiques" a été l'occasion de découvrir la diversité des sujets portés par S-PASS qui constitue une véritable base de ressources sur tous les sujets et initiatives en lien avec les questions d'aménagement des territoires, de patrimoine, d'environnement...



Communication
"Élaboration du
nouveau guide
des couleurs de
Maine-et-Loire"

S-PASS ➡ UN OUTIL COLLABORATIF AU SERVICE DES TERRITOIRES

Avec la plateforme S-PASS Territoires, la volonté est de favoriser la mise en réseau des acteurs et des publics, et les aider à qualifier et à valoriser leurs projets pour :

- Promouvoir la qualité du cadre de vie ;
- Développer l'esprit de participation du public ;
- Faciliter les coopérations territoriales ;
- Favoriser l'adaptation des territoires aux évolutions de la société.

Dans un esprit participatif, de co-construction et de co-production, la plateforme vise à :

- Assurer le partage de la connaissance enrichie par l'observation de chacun aide à comprendre son environnement ;
- Assurer la mise en situation des actions et des projets permet de saisir les enjeux et leurs interactions pour agir en responsabilité ;
- Transmettre les argumentaires qui ont conduit aux choix ouvre de nouvelles potentialités illustrées par des valeurs d'exemple.



Plusieurs outils numériques sont à la disposition de cette plateforme permettant à la fois un travail de production et de partage des données :

- Création et animation de groupes de travail ;
- Partage d'observations ;
- Capitaliser des ressources ;
- Assembler des contenus ;
- Enrichir des contenus ;
- Promouvoir des projets et des actions.

Afin d'assurer le développement et la pérennité de l'outil, les CAUE fondateurs ont engagé la création d'une association de portage de la plateforme permettant de sécuriser la gestion des aspects techniques, juridiques, administratifs et financiers.

LES OUTILS MIS EN LIGNE

UN CENTRE DE RESSOURCES SUR L'ARCHITECTURE, LA VILLE, LE PATRIMOINE, LE PAYSAGE, LES TECHNIQUES... OUVERT À TOUS

Le centre de ressources et de documentation du CAUE de Maine-et-Loire intervient en interne en appui aux membres de l'équipe mais aussi, en externe, à la disposition des élus, professionnels, étudiants, enseignants et particuliers : fonds documentaire spécialisé en architecture, habitat, urbanisme, environnement et paysage.

Un fonds documentaire

Le fonds documentaire du CAUE est mis à la disposition de l'équipe mais aussi en externe à la disposition des élus, professionnels, étudiants, enseignants et particuliers sur simple rendez-vous. Ce fonds documentaire est spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage. Il répertorie plus de 11 000 ouvrages : monographies, articles, actes de colloques, rapports, brochures, multimédia, 20 périodiques (presse spécialisée), des bulletins d'information d'institutions ou d'associations, dossiers documentaires thématiques, ouvrages, guides...

Le portail CAUE-DOCOUEST

Le catalogue numérique de l'intégralité de ces ressources documentaires est accessible depuis internet sur le portail documentaire <http://www.caue-docouest.com>. Ce site regroupe les fonds documentaires de 7 CAUE : CAUE de la Loire-Atlantique [44], de la Sar-

the [72], de la Vendée [85] et du Maine-et-Loire [49] pour la Région des Pays de la Loire, CAUE des Côtes d'Armor [22] pour la Région Bretagne et CAUE du Calvados [14] et de la Manche [50] pour la Région Normandie.

L'Observatoire des CAUE

Cet outil de référence de la production architecturale, paysagère et urbaine du département, est accessible sur :

www.caue-observatoire.fr

Le CAUE de Maine-et-Loire est l'un des membres fondateurs de cet outil avec les CAUE de Loire-Atlantique [44], du Loiret [45], de la Nièvre [54], du Nord [59], de la Sarthe [72] et du Val-d'Oise [95], et proposent plus de 5 043 références. Le CAUE de Maine-et-Loire assure depuis 2019 la gestion administrative et financière de cet outil.

DERNIÈRES ACQUISITIONS DU FONDS DOCUMENTAIRE



**En 2020, 10 093 sessions, 7 451 utilisateurs,
28 317 vues effectuées sur le site
www.caue49.com**



CAUE de Maine-et-Loire

Retrouvez toute l'actualité et les ressources du CAUE de Maine-et-Loire

www.caue49.com



Le portail CAUE-DOCOUEST

Vous recherchez des informations sur l'architecture, l'urbanisme ou le paysage ? Venez consulter notre portail documentaire !

www.caue-docouest.com



L'observatoire des CAUE

Découvrez la production architecturale, urbaine et paysagère au niveau départemental et national mettant en valeur la démarche des acteurs du projet.

www.caue-observatoire.fr



Le site de la MATP

Présentation des occupants de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

www.matp-angers.eu



Le site APERCUS Maine-et-Loire

Site du Prix départemental d'architecture, d'habitat social et d'aménagement de Maine-et-Loire

www.apercus49.fr

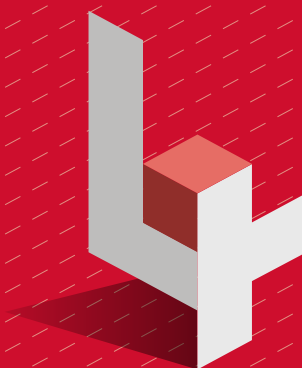


La Plateforme S-PASS Territoires

Plateforme collaborative et participative du cadre de vie pour le développement de la connaissance des territoires.

www.s-pass.org

Adhérents



160 ADHÉRENTS

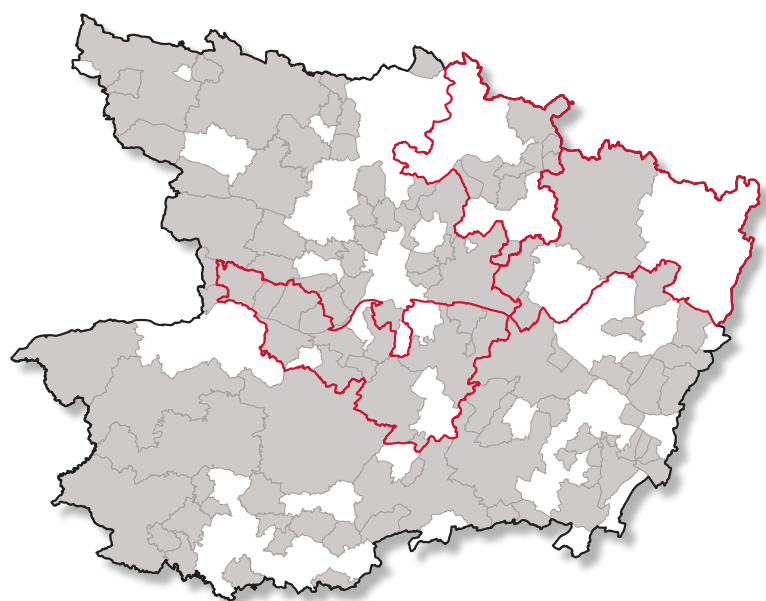
MANIFESTE

Structure associative de droit privé, instituée par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, mis en place à l'initiative du département et exerçant des missions d'intérêt public, le CAUE constitue un organisme singulier dans le paysage des acteurs de l'aménagement des territoires.

Ayant pour objet principal la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE remplit ses missions pour le compte de ses adhérents et plus largement pour l'ensemble des collectivités locales, des particuliers et des partenaires qui le sollicitent dans ses domaines de compétences. Organisme à but non lucratif, il exerce ses missions dans un souci d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et de professionnalisme.

Son statut associatif suppose le soutien à ses missions à travers une adhésion volontaire. Adhérer au CAUE de Maine-et-Loire, c'est reconnaître la pertinence de son action départementale depuis plus de 40 ans. C'est exprimer son soutien à la poursuite de ses missions d'intérêt public. C'est affir-

mer la nécessité d'un organisme de conseil au service de la qualité du cadre de vie. C'est contribuer à son indépendance et à son impartialité au service de tous. C'est participer au développement de son action au service des territoires et des citoyens pour un cadre de vie plus solidaire et plus durable.



EN 2020,

- 108 COMMUNES
- 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- 30 ORGANISMES, ASSOCIATIONS
- 19 PERSONNES PHYSIQUES

ONT ADHÉRÉ AU CAUE DE MAINE-ET-LOIRE.

 Communes

 Communautés de communes

LISTE DES ADHÉRENTS

108 COMMUNES

ALLONNES
 ANGRIE
 ARMAILLE
 ARTANNES SUR THOUET
 AUBIGNE SUR LAYON
 AVRILLE
 BAUGE EN ANJOU
 BEAUCOUZE
 BEAULIEU SUR LAYON
 BEAUPREAU EN MAUGES
 BECON LES GRANITS
 BEGROLLES EN MAUGES
 BEHUARD
 BELLEVIGNE-EN-LAYON
 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX
 BLAISON-SAINT-SULPICE
 BOUCHEMAINE
 BOUILLE MENARD
 BRAIN SUR ALLONNES
 BREILLE LES PINS (LA)
 BRIOLLAY
 BRISSAC LOIRE AUBANCE
 CANTENAY EPINARD
 CERNUSSON
 CERQUEUX (LES)
 CHALLAIN LA POTHERIE
 CHALONNES-SUR-LOIRE
 CHAMBELLAY
 CHAMPTOCE SUR LOIRE
 CHANTELOUP LES BOIS
 CHAPELLE SAINT-LAUD (LA)
 CHEMILLE EN ANJOU
 CHENILLE-CHAMPTEUSSE
 CORNILLE-LES-CAVES
 COURCHAMPS
 DISTRE
 DOUÉ EN ANJOU
 DURTAL
 ECOUFLANT
 ERDRE EN ANJOU
 FENEU
 FONTEVRAUD L'ABBAYE
 GENNES VAL DE LOIRE
 INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE
 JAILLE YVON (LA)
 LION D'ANGERS
 LOIRE-AUTHION
 LOURESSE ROCHEMENIER
 LYS HAUT LAYON
 MARCE
 MAZE-MILON
 MENITRE (LA)
 MIRE
 MONTIGNE LES RAIRES
 MONTREUIL BELLAY
 MONTREUIL JUIGNE
 MONTREUIL SUR LOIR
 MONTREVAULT SUR EVRE
 MOULIHERNE
 MOZE SUR LOUET
 MURS ERIGNE
 NEUILLE
 NUAILLE
 OMBREE D'ANJOU

OREE D'ANJOU
 PARNAY
 PLAINE (LA)
 PLESSIS GRAMMOIRE (LE)
 POSSONNIERE (LA)
 PUY NOTRE DAME (LE)
 RAIRES (LES)
 RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU
 ROCHEFORT SUR LOIRE
 ROMAGNE (LA)
 SAVENNIERES
 SEGRE EN ANJOU BLEU
 SEGUINIERE (LA)
 SEICHES SUR LE LOIR
 SEVREMOINE
 SOUZAY CHAMPIGNY
 ST AUGUSTIN DES BOIS
 ST BARTHELEMY D'ANJOU
 ST CHRISTOPHE DU BOIS
 ST CLEMENT DES LEVEES
 ST GEORGES SUR LOIRE
 ST GERMAIN DES PRES
 ST JUST SUR DIVE
 ST LAMBERT LA POTHERIE
 ST LEGER SOUS CHOLET
 ST MACAIRE DU BOIS
 ST MARTIN DU FOUILLOUX
 ST PAUL DU BOIS
 ST PHILBERT DU PEUPLE
 ST SIGISMOND
 TESSOUALLE (LA)
 THORIGNE D'ANJOU
 TOUTLEMONDE
 TRELAZE
 TREMENTINES
 TUFFALUN
 TURQUANT
 VAL D'ERDRE AUXENCE
 VAL DU LAYON
 VARRAINS
 VERNAIL LE FOURRIER
 VERRIE
 VILLEBERNIER
 VIVY

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CC ANJOU LOIR & SARTHE
 CC BAUGEOIS-VALLÉE
 CC LOIRE LAYON AUBANCE

30 ASSOCIATIONS, ORGANISMES

A PROPOS ARCHITECTURE
 ADIL
 AGENCE GREGOIRE Architectes
 ALTER GIE
 ANGERS LOIRE HABITAT
 ATELIER EMERGENCE
 ATOME
 AUGO
 CAPEB 49
 CCI MAINE ET LOIRE
 CHAMBRE D'AGRICULTURE
 CONG. STE MARIE TORFOU
 CRR Architecture
 FAIVRE
 FFB
 FONDATION DU PATRIMOINE
 GASTBOIS Sylvain, Architecte
 MAINE-ET-LOIRE HABITAT
 PODELIHA
 PODELIHA ACCESSION
 RDB ARCHITECTES
 RESONANCE URBA. & PAYSAGE
 RO.ME architectes
 SARL 3AMO Architectes
 SARL MARCHAND Archi. / CUB
 SARL TERRIEN ARCHITECTE
 SAUVEGARDE DE L'ANJOU
 SOCLOVA
 SOLIHA
 UNTEC

19 PERSONNES PHYSIQUES

BEDON Nicolas
 BUTTY Cathy
 DASSE Coralie
 DE BOURGUES Samuel
 DE COQUEREAUMONT Pierre
 FARDIN Jean-Michel
 GAYRAUD Xavier
 GOUYETTE Stanislas
 GRÉMONT Yves
 LERAY Virginie
 LETELLIER Bruno
 LOUPIAS Paul
 MAISONNEUVE Jacques,
 NEAU René
 POHU Jean-Claude
 RETHORÉ Jean-François,
 SEIGNEURIN Sophie
 VIÉ Lionel
 ZEIMERT Jacques

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Conception et réalisation :
CAUE de Maine-et-Loire

Photos et croquis, sauf mention contraire :
CAUE de Maine-et-Loire

Avril 2021



Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
de Maine-et-Loire



Maison de l'Architecture,
des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier
49100 ANGERS

Tél : 02 41 22 99 99

Courriel : contact@caue49.com
www.caue49.com



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire



Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage

312 avenue René Gasnier - 49100 ANGERS | Tél : 02 41 22 99 99 | Courriel : contact@caue49.com | www.caue49.com



SCANNER
INSCRIVEZ-VOUS À LA
NEWSLETTER DU CAUE
www.caue49.com/newsletter

